

"Le Soleil" est lu dans
100% des familles cana-
diennes - françaises
de Québec
Jos. Desjardins
Bibliothécaire

LE SOLEIL

LE TIRAGE DU
"SOLEIL"

en fait le deuxième journal
français du Dominion

37e ANNEE - No 26

QUEBEC, LUNDI 30 JANVIER 1928

EDITION QUOTIDIENNE - PRIX: DEUX CENTINS

UN TRAITE D'ARBITRAGE

Berlin, 30. — P. C. — M. Stresemann, ministre des affaires étrangères d'Allemagne, et M. Waldemar, premier de Lithuanie, ont signé hier un traité d'arbitrage lithuano-allemand. M. Waldemar est reparti ensuite pour Kovno.

LA COURSE A LA MORT D'UN BUCHERON

Bélanger, qui était sous observation dans un hôpital, réussit à s'évader, mais en fuyant il tombe dans les eaux d'une rivière et se noie. Il avait été victime d'un accident dans la forêt.

Berlin, 30. — (D. N. C.) — Joseph Bélanger, un bûcheron âgé de 27 ans, s'est évadé de l'hôpital St-Louis où il avait été placé sous observation depuis lundi dernier, a traversé la forêt de la rue Main, près de l'hôtel de ville, et après un saut d'un précipice à un débarras, a plongé sans hésitation dans les eaux dangereuses de la rivière Androscoggin.

La course à la mort ne manqua pas de créer un affût dans toute la ville. Le patient s'est échappé vers deux heures jeudi après-midi. Les pieds nus et courant à toute vitesse, Bélanger attira l'attention du Rév. Patrick J. Hackett et de M. Arthur Larocque, sa dévoué, qui passait en automobile, lui donna une chasse mouvementée pour l'empêcher de se donner la mort dans les eaux rapides de l'Androscoggin, mais Bélanger ne fut arrêté qu'à 15 pieds et sauta à sa mort.

Le malheureux Bélanger était à l'emploi de la compagnie Brown et de longues recherches ont été faites par ses patrons et les autorités de la ville pour retrouver sa dépouille mortelle. Bélanger avait été affecté mentalement par la chute d'un arbre il y a quelque temps, et ses actions étranges avaient amené les autorités à faire placer le jeune Canadien sous observation. Rien ne faisait prévoir sa fin tragique. Le disparu était originaire du Canada.

L'AVENTURE DE QUATRE BAMBINS DE SAINT-REMI

Fatigués de l'école, ils se sauvent à Montréal, courant à pied, une distance de 21 milles. Ils arrivent exténués et à moitié gelés. Le plus jeune a 9 ans et le plus vieux 12 ans.

Montréal, 30. — (D. N. C.) — A 7 heures 15, samedi soir, quatre petits garçons se sont présentés au poste de police du Pont Victoria. Ils étaient exténués, leurs pieds étaient à demi gelés. C'est qu'ils venaient de Saint-Remi à pied, soit une distance de 21 milles.

Les enfants racontèrent leur aventure à la police, c'était des déserteurs. Quatre bons hommes fatigués de l'école, les policiers firent tout au leur possible pour secourir les jeunes visiteurs qui en avaient besoin. Ils leur firent des boissons chaudes et leur firent se reposer. Les constables apprirent que les garçons n'avaient pas mangé depuis une heure de l'après-midi, alors qu'ils avaient quitté l'école, à Saint-Remi, et l'un des officiers se rendit à une épicerie voisine et revint avec des vivres qui furent rapidement absorbés.

Les garçons ont raconté leur aventure comme suit : "Nous étions fatigués de l'école et nous avons décidé de quitter le collège et de retourner chacun à notre demeure. Aussitôt qu'ils furent partis, le plus jeune et le plus âgé se mirent à courir et c'était loin, mais ce n'était pas suffisant pour nous arrêter, au début du moins."

"Chemin faisant, nous sommes passés à une gare de chemin de fer où il y avait un train de fret arrêté, il semblait se diriger sur Montréal. Mais avant que nous ayons décidé définitivement de le prendre, il s'était mis en mouvement, et notre parti pris, il était trop tard. Il ne nous restait plus qu'à marcher et c'est ce que nous avons fait."

Deux des enfants sont âgés de 12 ans, un autre de 11 ans et le plus jeune a 9 ans; tous deux de Saint-Remi et ils ont donné leur nom et leur adresse à l'exception d'un seul qui a dit que son père travaillait comme commis dans un magasin de la rue Ste-Catherine. Celui-là a été conduit au Home de la cour juvénile, tandis que les autres sont restés chez leurs parents.

"NOUS ABOLIRONS LE CONSEIL LEGISLATIF QUAND L'ANGLETERRE ABOLIRA LA CHAMBRE DES LORDS"

TARIF ET TAXE



L'activité du bureau de "Tarif et Taxe" va sans doute se révéler par des changements effectués dans le tarif, changements qu'apprendra la Chambre quand le ministre des Finances prononcera son discours sur le budget. Depuis quelques mois, nombre de demandes de révision. Membres du bureau (gauche à droite) William-H. Moore, Toronto, président; Hector-B. McKinnon, Toronto, secrétaire; Alfred Lambert, Montréal, et D.-G. McKenzie, de Brandon, Man.

LE GENERALISME DES ARMEES ANGLAISES SUR LE FRONT OCCIDENTAL, SIR DOUGLAS HAIG, EST DECEDE A LONDRES AU COURS DE LA NUIT DERNIERE

M. COSGRAVE A MONTREAL

Montréal, 30. — M. W.-T. Cosgrave, président de l'Etat Libre d'Irlande, arrive à la gare Bonaventure lundi matin et sera reconduit par sir Henry Thornton. M. Cosgrave a quitté Philadelphie dimanche soir sur le Montclair. Après un court passage en ville il repartira pour Ottawa à 9 h. 15 a. m. où il passera la journée ainsi que celle de mardi pour retourner à New-York par voie de Montréal.

LE Dr BUSTAMANTE



Le plus célèbre légiste international de Cuba, qui a présidé les sessions du Congrès Pan-Américain à la Havane.

LE COMLOT OURDI CONTRE JAMES McNEIL

Un journal de Londres s'en autorise pour faire un rapprochement avec ce qui se passa en 1882 alors que Cavenish Burke fut assassiné. — Les tactiques employées.

Londres, 30. (P. C.) — "The Express" dit au sujet du complot ourdi contre James McNeil, le nouveau gouverneur général de l'Etat Libre, que la police de Dublin n'a pas révélé que étaient les conspirateurs.

Depuis quelque temps, son état de santé laissait à désirer. — Il avait projeté d'aller se reposer sur la Côte d'Azur.

SA CARRIERE

Londres, 30. (P. C.) — Le comte Douglas Haig, généralissime des armées anglaises sur le front occidental depuis 1915 jusqu'à la fin de la guerre, est décédé à Londres un peu avant minuit ce matin. Il avait 66 ans. On ne s'attendait pas à un décès aussi soudain.

Il est mort d'une maladie du cœur chez son beau-frère, W.G. Jamieson, dans Prince's Gate, où il se trouvait depuis quelque temps. Il avait projeté d'aller se reposer sur la Côte d'Azur, si les médecins lui permettaient le voyage. Depuis la fin de la guerre il consacrait beaucoup de son temps à l'organisation des secours pour les soldats frappés d'incapacité et leurs familles.

C'était un homme d'une réserve qui allait jusqu'à la froideur. Mais ceux qui eurent l'honneur de le bien connaître durant la guerre disent que, sous son extérieur glacial, battait un cœur chaud, qui faisait cruellement souffrir l'obligation d'envoyer tant d'hommes à la mort. Dès la fin de la guerre il entreprit une campagne pour venir en aide aux soldats mutilés. Il ne cessait de s'intéresser à eux dans les hôpitaux et autres institutions de refuge.

Son dernier discours en public, samedi, fit voir en lui le patriote irlandais. Il avait jamais cessé, dans ses discours, de se souvenir des souffrances des soldats irlandais qui avaient combattu sous ses ordres pendant la guerre. Lord Haig exerça le commandement au temps de la plus critique de la guerre, au printemps de 1918, quand les Allemands enfoncèrent la ligne anglaise et ouvrirent ainsi une brèche dans le front anglo-français. En août suivant les troupes combattant sous ses ordres portèrent aux Allemands un coup que Lord Haig estima avoir été le coup fatal.

Lord Haig exerça le commandement au temps de la plus critique de la guerre, au printemps de 1918, quand les Allemands enfoncèrent la ligne anglaise et ouvrirent ainsi une brèche dans le front anglo-français. En août suivant les troupes combattant sous ses ordres portèrent aux Allemands un coup que Lord Haig estima avoir été le coup fatal.

Les inévitables, dit l'un des pamphlets, étaient ces hommes qui, en 1882, frappèrent pour l'Irlande un coup retentissant en exécutant deux des plus hauts personnages de l'administration le jour même où le représentant de Sa Majesté britannique assumait ses fonctions dans la loge vice-royale de Phoenix Park. Ils cherchaient l'indépendance de l'Irlande. Leur tactique consistait à enlever à l'Angleterre les meneurs, portant ainsi un coup fatal à la domination anglaise. L'Irlande d'aujourd'hui, la domination anglaise existe toujours, mais nous allons lui faire encore un accroissement en recevant le représentant de Sa Majesté britannique comme il le mérite. Une nation qui se soumet à pareilles indignités ne mérite pas d'être libre. Signé par O'Donovan Rossa. Publié par des esprits.

LE RAPPORT DES DOUANES ET LES E.-U.

Washington, 30 (P.C.) — Les fonctionnaires de la douane américaine espèrent que le rapport des commissaires royaux du Canada, présenté aux Communes, la semaine dernière, aura pour résultat l'adoption de mesures propres à entraver la contrebande des liqueurs à la frontière.

TRAGIQUE COLLISION

Un Franco-Américain trouve une mort horrible à Leominster. — Son auto est frappé par une locomotive au passage d'une traverse à niveau.

Leominster, Mass., 30. — (D. N. C.) — M. Albert-E. Magnan, Franco-Américain, âgé de 37 ans et domicilié au No 35 rue Hamilton, a perdu la vie à la suite d'une terrible collision entre son auto et la locomotive d'un train de chemin de fer N. Y. N. H. & H. à la traversée de la rue Hamilton. Il expira avant d'arriver à l'hôpital de Leominster.

On croit que l'auto sortait de la rue Hamilton et se dirigeait vers la rue North Main au moment de la tragédie. La locomotive filait à une allure de 35 milles à l'heure. La force de la collision projeta l'auto, genre coupé, à une cinquantaine de pieds de la voie. M. Magnan subit une fracture du crâne, des lésions internes et autres graves blessures.

La victime avait vu le jour dans le Nouveau-Brunswick et il habitait autrefois Worcester. Il demeurait ici depuis quatre ans. Son épouse, Mme Adèle Magnan, et une fille de 12 ans lui survivent.

UN GRAND CONGRES DE FEMMES

Montréal, 30. — (D. N. C.) — Des femmes libérales venant de toutes les parties du Canada se réuniront en un grand congrès à Ottawa, les 17 et 18 avril prochain, dans le but de se former en une association nationale permanente. Toutes les provinces seront représentées et des délégués viendront des centres ruraux les plus éloignés comme des plus grandes villes. Il y aura un grand banquet politique, auquel l'hon. M. King sera l'hôte d'honneur et le principal orateur. Un programme des réceptions mondaines se prépare également. Des femmes libérales en vue de la capitale et les épouses des ministres s'occupent de l'organisation du congrès, dont le but principal n'est pas de former un nouveau parti politique mais de consolider toutes les organisations féminines libérales existantes.

C'est ce qu'à déclaré, samedi l'hon. Alexandre Taschereau, faisant ainsi justice à la rumeur laissant entendre l'abolition possible de la Chambre Haute de Québec. Dans un pays comme le nôtre la deuxième Chambre est nécessaire, ajoute-t-il.

UN LUNCH EN L'HONNEUR DE L'HON M. GROTHE

Montréal, 30. — (Du correspondant du "Soleil") — Une fois de plus il a été fait justice de la rumeur laissant entendre l'abolition possible du Conseil législatif dans la province de Québec. "Nous avons confiance, entière confiance, dans une Chambre Haute", déclara samedi dernier l'honorable L.-A. Taschereau, premier ministre de la province de Québec. Et il ajouta : "Non seulement pour la province de Québec, mais pour le Canada tout entier".

L'honorable premier ministre était l'invité d'honneur du club Saint-Denis, samedi matin, à l'occasion d'un dîner en l'honneur des honorables Raoul Grothe et Gaspard De Serres, nommés récemment membres du Conseil législatif et il choisit cette occasion pour faire une déclaration qui mettra fin pour longtemps à toutes les suppositions qu'avait fait naître l'abolition récente du Conseil législatif au Nouveau-Brunswick.

Dans le cours de la matinée de samedi l'honorable M. Taschereau reçut un groupe de journalistes, aux bureaux du gouvernement provincial, rue Notre-Dame-Est et là aussi, il déclara que le cabinet provincial n'avait aucunement l'intention de supprimer la Chambre Haute au parlement de Québec. "Nous abolirons le Conseil législatif, dit-il, quand l'Angleterre abolira sa Chambre des Lords".

Le lunch au Club Saint-Denis fut une réunion particulièrement brillante, qui groupa dans la grande salle du Club quelques centaines de personnes, autour de la table d'honneur où avaient pris place le nouveau président du Club, M. J.-Z. Langevin, l'honorable M. Taschereau, l'honorable M. Perron, l'honorable André Fauteux, l'honorable Raoul Grothe, l'honorable Gaspard De Serres, l'honorable juge Martineau, l'honorable juge Desautels, MM. L.-A. Lavallée, J.-N. Dupuis et Ernest Tétreault.

Le président du Club proposa la santé du roi et l'honorable André Fauteux fut invité à proposer celle des nouveaux conseillers législatifs, qui répondirent dans de brèves allocutions. L'honorable M. Taschereau, réclama avec insistance par l'auditoire, fut le dernier à prendre la parole.

(Suite à la page 12, 4e colonne)

LES FILS DE CARNOT ANCIEN PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE AU CANADA

Montréal, 30. — Spéciale — Deux Français distingués sont arrivés à Montréal vendredi dans la personne du colonel François Carnot et de son frère Claude. Tous deux sont les fils de feu Sadi Carnot, président de la République française assassiné à Lyon en 1895.

M. Albert Daubigny, qui fut vice-président du Sénat, les accompagne. Le colonel Carnot est président de France-Amérique.

Les distingués visiteurs ont été reçus par l'hon. J.-L. Perron, ministre de la Voirie, samedi. Ils partent aujourd'hui pour le Mexique, accompagnés de Gerald McTeigue, avocat montréalais. On les attend dans deux semaines.

L'ESPAGNE VA PRESENTER UN BUDGET EQUILIBRE POUR LA PREMIERE FOIS

Madrid, 30. — P. C. — Pour la première fois depuis 18 ans le gouvernement espagnol est en état de présenter un budget équilibré exception faite cependant des crédits extraordinaires, auxquels correspondent des emprunts intérieurs. Pour l'année 1928 les dépenses ordinaires prévues atteignent 3,257,000,000 pesetas à peu près \$553,690,000. On espère que ce chiffre sera dépassé par celui des recettes. Quant aux crédits extraordinaires pour travaux publics, etc., ils se chiffrent à près d'un milliard de pesetas, ou \$170,000,000 environ.

L'IMPOT SUR LE REVENU

Sept compagnies d'utilité publique, dont le Québec Power, demandent au gouvernement fédéral de l'abolir, au même titre que les autres entreprises commerciales.

Montréal, 30. — (Du correspondant du "Soleil") — Sept compagnies d'utilité publique de la province de Québec, dont la Québec Railway Light, Heat and Power Company, viennent d'adresser à l'hon. M. King, premier ministre du Canada, une pétition demandant l'abolition de l'impôt sur le revenu dont elles sont grevées au même titre que les autres entreprises commerciales.

Le mémoire dit que les abonnés des services d'utilité publique sous régime privé du Dominion et plus particulièrement de la province de Québec sont lésés par l'application de la loi d'impôt sur le revenu les assujettissant à une taxe fédérale dont les abonnés des services similaires étrangers sont exemptés. L'énergie électrique utilisée dans la province de Québec est produite et vendue dans une proportion de 95% par des entreprises privées et il s'ensuit une inégalité de traitement à laquelle sont soumis les citoyens de cette province sur comparaison avec ceux des autres provinces, où les services sont généralement municipaux.

On calcule que durant l'année 1926, chaque abonné des compagnies pétitionnaires a payé une somme de \$3.00 à l'impôt sur le revenu, soit un montant de \$864,131.96, prélevé sur le revenu de l'entreprise des pétitionnaires et nécessairement le revenu de l'entreprise des pétitionnaires et nécessairement incorporé au tarif du service d'électricité.

Le mémoire rappelle les instances qui ont déjà été faites dans le passé auprès du gouvernement fédéral, dans le but d'obtenir ce dégrèvement d'impôt. Il cite les interventions de divers corps publics, comme les chambres de commerce, les Board

LES MINES D'OR DE ST-FRANÇOIS VOIT ÊTRE SOUS PEU EXPLOITÉES

GUSTAVO GUERRERO



Ce délégué du Salvador au Congrès Pan-Américain est généralement considéré comme adversaire des Etats-Unis; il a été élu président du comité des lois publiques internationales.

Une heureuse nouvelle pour Beauceville et la région de Beauce. — Un capitaliste vient d'acquiescer les droits miniers des anciens champs d'or Rigaud-Vaudreuil.

LES TRAVAUX

Beauceville, 30. — (D. N. C.) — Les lecteurs de notre journal et le public de toute notre région apprendront sans doute avec beaucoup de plaisir l'heureuse nouvelle de la réouverture prochaine, après un long laps de temps, des fameuses mines d'or de St-François. La chose est maintenant formellement décidée et, de plus, nous avons un propriétaire des droits des mines, un puissant capitaliste de Toronto, sera à Beauceville, pour organiser et ordonner la construction des logements nécessaires à l'exploitation et de travailler, sur les terrains miniers.

Nous avons eu une entrevue avec les principaux intéressés dans la nouvelle exploitation, et nous sommes en mesure d'assurer à nos lecteurs que plus de 150 à 200 hommes seront occupés à ces différents travaux ainsi qu'à l'exploitation des mines. La machinerie nécessaire a été achetée et arrivera sur les lieux pour que les travaux d'exploitation et de recherche du minerai soient commencés dès le printemps.

Depuis plusieurs mois, des prospecteurs étrangers ont étudié nos terrains miniers, fait des fouilles et des travaux de creusement et, il y a trois semaines, un ingénieur de Toronto, envoyé spécialement sur les lieux, a fait de telles découvertes et est riche en minerai, que, sans hésitation, un capitaliste puissant, riche de Toronto s'est assuré le contrôle de l'affaire et a décidé l'exploitation. On nous dit que l'on trouve l'or facilement avec une richesse de 30 cents à la verge cube. Les meilleurs mines du Colorado donnent 12 à 13 cents à la verge cube.

Les méthodes d'opérer seront toutes différentes de celles suivies par l'ancienne compagnie et seront beaucoup plus efficaces. Elles donneront également du travail à beaucoup plus de gens.

C'est une heureuse nouvelle pour notre région, pour Beauceville tout particulièrement, qui va ainsi profiter de cette aubaine et tirer profit des salaires qui seront ainsi payés. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des développements qui vont se produire dans cette intéressante exploitation.

IL SE RENDAIT AU CHEVET DE SA FEMME

Lorsqu'il est foudroyé par une syncope du cœur. — Sa femme se mourait à l'hôpital de Worcester.

Worcester, Mass., 30. — (D. N. C.) — Se tenant au chevet de son épouse agonisante, M. Napoleon Thibodeau, âgé de 62 ans et domicilié rue Rochdale, North Oxford, a été foudroyé à mort par une syncope cardiaque au moment où l'ambulance de la "Worcester Consolidated" qui devait le transporter à l'hôpital civique, approchait de Texas.

La femme du disparu était dans un état des plus alarmants à l'hôpital municipal et c'est à la demande des autorités de cette institution que M. Thibodeau prit le premier autobus de North Oxford à Worcester pour assister aux derniers moments de son épouse. Le malade, qui était âgé de 62 ans, avait été atteint d'une syncope cardiaque et mourut à l'hôpital de Worcester.

appel. En 1927, les dons se sont élevés à \$400,000 de plus qu'en 1926. Dans quelques jours nous pourrions annoncer l'une des souscriptions les plus considérables que le sionisme ait jamais reçues d'Amérique.

Le "Daily Express", de Londres, parlant du mouvement sioniste en Palestine, prévoit le complet avortement de cette entreprise. Plus de secours en argent des Juifs des Etats-Unis.

Londres, 30. — (P. C.) — Le "Daily Express", journal opposé à l'immigration juive en Palestine, fait prévoir le complet avortement de l'entreprise sioniste. "On assiste maintenant, dit-il, au dernier acte de la tragédie d'une nation morte-née."

Empruntant ses renseignements au propre rapport du gouvernement palestinien pour les trois mois expirés le 30 septembre dernier, le journal conclut à la stagnation commerciale et financière de la Palestine sous son nouveau régime, ajoutant que le chômage y règne, et que la disette intestine y règne, et que les recettes du trésor vont sans cesse diminuant.

L'Esprit le plus sombre de la situation, dit-il, se trouve peut-être dans le fait d'une cessation virtuelle des secours en argent que les Juifs du dehors n'envoient plus à ceux de Palestine aujourd'hui. La source principale de ces secours, qui était aux Etats-Unis, paraît s'être tarie si complètement, qu'on a dû cesser de payer aux sans travail du sionisme en Palestine leur indemnité de chômage. A moins de secours immédiats, une partie considérable des Juifs de Palestine sera bientôt aux prises avec la faim.

New-York, 30. — (P. C.) — Meyer W. Weisgal, secrétaire de l'Organisation des chemins de fer sud-africains a adjugé à la North British Locomotive Co. un contrat de 25 locomotives. Un autre de dix locomotives a été adjugé à une firme italienne. Les deux commandes réunies se chiffrent à 249,000 livres sterling.

Une heureuse nouvelle pour Beauceville et la région de Beauce. — Un capitaliste vient d'acquiescer les droits miniers des anciens champs d'or Rigaud-Vaudreuil.

LES TRAVAUX

Beauceville, 30. — (D. N. C.) — Les lecteurs de notre journal et le public de toute notre région apprendront sans doute avec beaucoup de plaisir l'heureuse nouvelle de la réouverture prochaine, après un long laps de temps, des fameuses mines d'or de St-François. La chose est maintenant formellement décidée et, de plus, nous avons un propriétaire des droits des mines, un puissant capitaliste de Toronto, sera à Beauceville, pour organiser et ordonner la construction des logements nécessaires à l'exploitation et de travailler, sur les terrains miniers.

Nous avons eu une entrevue avec les principaux intéressés dans la nouvelle exploitation, et nous sommes en mesure d'assurer à nos lecteurs que plus de 150 à 200 hommes seront occupés à ces différents travaux ainsi qu'à l'exploitation des mines. La machinerie nécessaire a été achetée et arrivera sur les lieux pour que les travaux d'exploitation et de recherche du minerai soient commencés dès le printemps.

Depuis plusieurs mois, des prospecteurs étrangers ont étudié nos terrains miniers, fait des fouilles et des travaux de creusement et, il y a trois semaines, un ingénieur de Toronto, envoyé spécialement sur les lieux, a fait de telles découvertes et est riche en minerai, que, sans hésitation, un capitaliste puissant, riche de Toronto s'est assuré le contrôle de l'affaire et a décidé l'exploitation. On nous dit que l'on trouve l'or facilement avec une richesse de 30 cents à la verge cube. Les meilleurs mines du Colorado donnent 12 à 13 cents à la verge cube.

Les méthodes d'opérer seront toutes différentes de celles suivies par l'ancienne compagnie et seront beaucoup plus efficaces. Elles donneront également du travail à beaucoup plus de gens.

C'est une heureuse nouvelle pour notre région, pour Beauceville tout particulièrement, qui va ainsi profiter de cette aubaine et tirer profit des salaires qui seront ainsi payés. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des développements qui vont se produire dans cette intéressante exploitation.

IL SE RENDAIT AU CHEVET DE SA FEMME

Lorsqu'il est foudroyé par une syncope du cœur. — Sa femme se mourait à l'hôpital de Worcester.

Worcester, Mass., 30. — (D. N. C.) — Se tenant au chevet de son épouse agonisante, M. Napoleon Thibodeau, âgé de 62 ans et domicilié rue Rochdale, North Oxford, a été foudroyé à mort par une syncope cardiaque au moment où l'ambulance de la "Worcester Consolidated" qui devait le transporter à l'hôpital civique, approchait de Texas.

La femme du disparu était dans un état des plus alarmants à l'hôpital municipal et c'est à la demande des autorités de cette institution que M. Thibodeau prit le premier autobus de North Oxford à Worcester pour assister aux derniers moments de son épouse. Le malade, qui était âgé de 62 ans, avait été atteint d'une syncope cardiaque et mourut à l'hôpital de Worcester.

appel. En 1927, les dons se sont élevés à \$400,000 de plus qu'en 1926. Dans quelques jours nous pourrions annoncer l'une des souscriptions les plus considérables que le sionisme ait jamais reçues d'Amérique.

Le "Daily Express", de Londres, parlant du mouvement sioniste en Palestine, prévoit le complet avortement de cette entreprise. Plus de secours en argent des Juifs des Etats-Unis.

Londres, 30. — (P. C.) — Le "Daily Express", journal opposé à l'immigration juive en Palestine, fait prévoir le complet avortement de l'entreprise sioniste. "On assiste maintenant, dit-il, au dernier acte de la tragédie d'une nation morte-née."

Empruntant ses renseignements au propre rapport du gouvernement palestinien pour les trois mois expirés le 30 septembre dernier, le journal conclut à la stagnation commerciale et financière de la Palestine sous son nouveau régime, ajoutant que le chômage y règne, et que la disette intestine y règne, et que les recettes du trésor vont sans cesse diminuant.

L'Esprit le plus sombre de la situation, dit-il, se trouve peut-être dans le fait d'une cessation virtuelle des secours en argent que les Juifs du dehors n'envoient plus à ceux de Palestine aujourd'hui. La source principale de ces secours, qui était aux Etats-Unis, paraît s'être tarie si complètement, qu'on a dû cesser de payer aux sans travail du sionisme en Palestine leur indemnité de chômage. A moins de secours immédiats, une partie considérable des Juifs de Palestine sera bientôt aux prises avec la faim.

New-York, 30. — (P. C.) — Meyer W. Weisgal, secrétaire de l'Organisation des chemins de fer sud-africains a adjugé à la North British Locomotive Co. un contrat de 25 locomotives. Un autre de dix locomotives a été adjugé à une firme italienne. Les deux commandes réunies se chiffrent à 249,000 livres sterling.

Le TIRAGE du "Soleil" quotidien dépense, dans la ville comme dans la campagne, celui de TOUS les autres journaux français et anglais du soir et du matin réunis.

37e ANNEE - No 26

QUEBEC, LUNDI 30 JANVIER 1928

EDITION QUOTIDIENNE - PRIX : DEUX CENTINS

AU PARLEMENT

NOUVEAU SERVICE POUR LA PROTECTION DE LA CHASSE ET DE NOS PECHERES

UN DEUIL



LE DR LUCIEN DEROME, décédé hier à l'âge de 45 ans, après une courte maladie.

LA TAXE SUR LA GAZOLINE

L'augmentation de la taxe sur la gazoline proposée par le gouvernement provincial a fait le sujet d'une longue discussion à la dernière séance du Bureau de Direction du Club Automobile de Québec, tenue vendredi dernier sous la présidence de M. Auguste Dion. Après une étude sérieuse de la question MM. les directeurs du Club en sont venus à la conclusion que les charges qui pèsent déjà sur l'automobile sont assez onéreuses et que le revenu retiré annuellement de l'automobile ne justifie pas une augmentation de taxe.

Tout en appréciant comme il sied la magnifique politique de voirie du gouvernement de la province, le Club Automobile de Québec prétend que l'augmentation constante du nombre des véhicules motorisés dans la province devrait suffire à l'entretien des routes déjà faites et à la construction des nouvelles. S'il faut en croire le rapport des journaux, a déclaré le secrétaire du Club, M. J.-E. Renaud, les droits sur la gazoline ont rapporté à la province, en 1925-26, une somme de \$1,012,003.19, tandis qu'en 1926-27, ces droits augmentaient à \$1,285,654.28, soit un surplus de \$273,651.09. L'année 1927-28 promet d'être encore beaucoup plus fructueuse et le Club Automobile de Québec estime qu'un gouvernement sera augmenté d'autant.

Justement à cause de l'augmentation marquée du nombre des voitures automobiles, poursuit M. Renaud, les recettes provenant de l'enregistrement des automobiles a rapporté au trésor provincial en 1927, une somme de \$3,381,814.56, alors que l'année précédente, en 1926, elle n'était que de \$2,782,549.81. En un an l'augmentation a donc dépassé le demi million puisque la différence est exactement de \$599,264.75. Ces chiffres sont très éloquent et démontrent clairement que l'automobiliste contribue dans une très bonne mesure à supporter les dépenses occasionnées par l'entretien et la construction des routes. Voilà pourquoi en considérant tous ces chiffres le Bureau de Direction du Club, dont le principal devoir est de défendre l'intérêt de ses membres, croit devoir déclarer qu'une augmentation de la taxe sur la gazoline n'est pas justifiée. A l'heure actuelle la taxe provinciale sur le prix de vente de la gazoline est de trois sous par gallon. L'augmentation proposée est d'un sou ce qui porterait à quatre sous par gallon le montant que les automobilistes devront payer à la Province; cette taxe est autorisée. Les charges diverses qui incombent aux propriétaires d'automobiles sont déjà assez élevées sans qu'on les augmente ainsi. Voilà pourquoi le Club Automobile de Québec, dans sa voix de son Bureau de Direction n'approuve pas cette taxe.

Diverses autres questions ont été discutées par les directeurs du Club à la réunion de vendredi. Dans le but de recruter un grand nombre de nouveaux membres, et le Club Automobile de Québec a été réservé un espace spécial au prochain Salon de l'Automobile où les propriétaires d'automobiles anciens et nouveaux, seront cordialement invités. On sait que le prochain Salon de l'Automobile commencera le 25 février prochain au Manège Militaire. C'est encore le Club Automobile qui publiera le programme spécial de l'exposition qui sera distribué à tous les visiteurs.

Au cours des derniers mois d'hiver le Club Automobile a l'intention de lancer une grande campagne de recrutement non seulement dans les villes de Québec, mais dans toute la Province. Des sollicitateurs spéciaux seront envoyés dans les principaux centres ruraux pour démontrer aux automobilistes les grands avantages qu'il y a à faire partie du Club.

LE CONSEIL SIEGERA DEMAIN

M. le maire Simard a donné instruction au greffier, M. P.-N. Houde, de convoquer tous les membres à une séance spéciale du conseil, pour demain soir, mardi, à 8 heures, pour régler la question de la voie publique.

L'honorable M. J.-E. Perrault établira ce nouveau Service. Un inspecteur général aura sous ses ordres plusieurs officiers. La province divisée en districts. Gardes-pêche et gardes-chasse.

RAPPORT DE M. J.-A. BELLISLE

(Par Irénée Masson)

L'honorable M. J.-E. Perrault, ministre de la Colonisation, des Mines et des pêcheries, a donné un essor considérable au département dont il a pris la direction en 1919. Dans tous les services de ce ministère, on constate de nouvelles et importantes activités.

Au point de vue de la Colonisation, pour ne mentionner que les principaux faits, rappelés le merveilleux développement de l'Abitibi et les progrès réalisés par les autres centres de colonisation; l'établissement des primes de défrichement, de résidence et de labour; la séparation pratiquement complète du domaine forestier et du domaine colonisable; l'organisation d'une prochaine campagne de rapatriement agricole; un service d'inspection des lots très efficace.

Et le service des Mines encourage et montre une semblable activité. Organisation de bureaux des mines, cours de minéralogie et de géologie; réorganisation du Service afin de l'adapter aux besoins nouveaux et aux progrès prodigieux accomplis en ces dernières années, d'équipement des mines de la région de Rouyn et de l'Abitibi, nouvel essor des mines de la Gaspésie et recherches dans la région de Chibougamou, telles sont quelques-unes des activités du Ministère des Mines.

D'ailleurs, M. T.-C. Denis, directeur du Service des Mines, dont la compétence et la précision sont bien connues, montre dans le rapport qu'il a soumis à l'honorable M. Perrault, sur les opérations minières de la province durant l'exercice financier 1926-27, les progrès réalisés.

La valeur ajoutée à la production de nos mines et carrières était de \$1,673,337 en 1908 elle était de \$7,323,281 en 1910; en 1925, elle atteignit le chiffre de \$23,824,912 et, à cause des prix anormalement élevés qu'ont atteints les produits de nos mines et carrières, elle s'éleva à \$25,750,463.

Ce qui permet à M. Denis de dire: "Si nous exceptons l'année 1929 dont le chiffre de valeur totale est le plus haut qui ait encore été atteint, nous constatons que la production de nos mines et carrières a augmenté de 229 pour cent, de 1908 à 1925. Cette augmentation des recettes, comme les années précédentes, correspond, dans une certaine mesure, à l'augmentation du tourisme dans la province. A cela, il faut aussi ajouter quelques milliers de dollars de surplus de royaux sur les fourrures, comparés avec l'an dernier."

Le tableau des recettes indique les principales sources de celles-ci. Les loyers de Clubs ont donné au trésor provincial la somme de \$175,229. Les licences de chasse ont rapporté \$40,115 et celles de pêche, la somme de \$28,695. La royauté sur les fourrures a donné à la province une somme de \$107,487.25.

M. Bellisle ajoute quelques explications qui intéresseront nos lecteurs. Au commencement de l'année 1929, le chiffre de la production de nos mines, on ne compte pas encore la production des mines du nord-est de la province puisque l'on ne vient que de commencer les opérations du "smelter" de Noranda.

CHASSE ET PECHE

L'honorable M. J.-E. Perrault s'intéresse aussi à la chasse et à la pêche. Récemment, il a fait prohiber le commerce de la viande de caribou, du chevreuil et de l'orignal afin d'assurer la survie de ce gibier. Par de semblables prohibitions, il a voulu conserver notre patrimoine.

Ces jours derniers, le demandeur et obteneur de la coopération du Service de la Protection au Ministère des Terres et Forêts pour assurer la protection du vaste Parc National des Laurentides contre les incendies.

Mais l'augmentation du tourisme dans la province a aussi entraîné une augmentation de la production de nos réserves de chasse et de pêche attirant sans cesse un plus grand nombre de chasseurs et de pêcheurs ou d'amateurs qui siment la vie en forêt.

M. L.-A. Richard, sous-ministre de la Colonisation, au retour des Etats-Unis où il avait assisté à un congrès d'experts dans l'administration des parcs de chasse et de pêche, nous disait: "Notre situation est tout à fait semblable à celle des Etats-Unis. Chez nos voisins, on est obligé de repeupler les forêts et les lacs, les poissons des rivières et les lacs. Ici, nous avons encore de belles réserves de chasse et de pêche. Mais la situation des Etats-Unis est une leçon pour tous et nous montre qu'il faut assurer l'avenir."

C'est le problème dans cet objet que l'honorable M. Perrault projette la création d'un nouveau service au Ministère de la chasse et de la pêche. L'honorable M. Perrault a, en effet, donné acte à l'Assemblée législative, qui présentera un projet de loi modifiant la loi concernant le département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.

Ce sera l'intention de l'honorable ministre de créer un service d'inspection spécial pour la chasse et la pêche. Dans cette fin, la province sera divisée en divers districts (tout comme pour l'inspection des lots de colonisation). Des inspecteurs régionaux seront à la tête de chaque district et auront sous leur direction des gardes-pêche et des gardes-chasse. Ces derniers officiers existent déjà et devront être complétés par la création de la chasse et de la pêche. M. J.-A. Bellisle, l'organisation actuelle serait

LE DR LUCIEN DEROME EST DECÉDÉ HIER

Il n'a été malade qu'une quinzaine de jours, mais on espérait encore le rattrapper, samedi, lorsque le mal s'aggrava. Une vie de généreux dévouement.

LES FUNERAILLES DEMAIN

La mort soudaine du docteur J.-Edouard-Lucien Derome, survenue hier, après une courte maladie, a profondément ému la population de Québec. Dans l'exercice de sa profession, à laquelle il était si dévoué, il fut atteint d'une attaque d'angine de poitrine et dut se faire transporter immédiatement à sa résidence. Depuis une quinzaine de jours, cette grave maladie le clouait à un lit de souffrances. Vendredi dernier cependant, cette attaque soudaine semblait sous le plein contrôle de l'art médical et tout faisait prévoir un complet rétablissement. Mais la Providence en avait décidé autrement. Hier, pendant que M. l'abbé Cyrille Gagnon, directeur du Grand Séminaire, était au chevet du distingué malade, on lui apporta un bouillon. Il le prit sans difficulté. Tout à coup, à la grande stupefaction de l'abbé, le docteur Derome s'effaissa. Les derniers symptômes venant de mettre fin à cette vie toute de dévouement à ses malades dont il jouissait de la pleine et entière confiance.

Le très regretté défunt, encore dans la force de l'âge, était l'un des plus estimés citoyens de la ville de Québec et un paroissien modèle de Saint-Jean-Baptiste.

Il fut remarquable de charité envers tous mais surtout envers les pauvres auxquels il prodiguait ses soins avec l'attention et la charité du Bon Samaritain.

Ses patients avaient une confiance absolue en sa compétence et une entière confiance en sa bonté. Il était de plus un fervent catholique. Chaque matin, nous affirmions, ce catholique d'élite assistait à la messe et à la sainte communion. Sa mort a plongé dans le deuil toute sa famille qui est l'une des plus belles de Québec, les malades qui étaient sous ses soins et toute la population de la ville de Québec.

Le regretté défunt était le fils de feu M. J.-B. Derome, autrefois, ingénieur en chef du département des Travaux Publics, et de Louise Labre, décédée en octobre dernier.

Il fit ses humanités au Petit Séminaire de Québec et ses études médicales à l'Université Laval.

En 1906, il était reçu médecin, titre qu'il acquit après des brillants examens.

Il établit domicile au faubourg Saint-Jean-Baptiste, sur la rue St-Jean, où sa compétence et sa noble notion du devoir lui acquirent une vaste clientèle.

C'est pas le premier deuil qui frappe cette belle famille. Il y a une couple d'années la mort lui ravissait son frère Edgar et à une époque un peu plus éloignée, il perdait son épouse, née Elzira Loiseleur. Plus récemment la famille était encore durement éprouvée par la mort de Mme Derome, la mère.

Le défunt laisse pour pleurer sa perte deux sœurs, mademoiselle Alvina Derome et mademoiselle Blanche Derome, six frères: M. l'abbé J.-B. Derome, aumônier des Soeurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier, M. Georges Derome, de Québec, M. Samuel Derome, de Saint-Basile-de-Portneuf, M. Emile Derome, de Montréal, M. Gustave Derome, de Trois-Rivières, et M. Jules Derome, de Toronto; trois beaux-frères: M. W. Loiseleur, de Montréal, M. Oscar Loiseleur, de Montréal, et M. Ernest Loiseleur, de Montréal.

Les funérailles auront lieu demain, à 9 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste.

Le cortège se formera à 8 heures 45 à la maison mortuaire, numéro 445 rue St-Jean. Les restes mortuaires du défunt seront inhumés au cimetière Belinot.

SEIZE

Un dernier fait à noter, ce fut M. l'abbé Cyrille Gagnon, directeur du Grand Séminaire, l'un des disciples de classe du regretté disparu, qui assista à ses derniers moments.

A la famille éplorée, "Le Soleil" offre l'expression de ses plus vives condoléances et de ses plus profondes sympathies.

LA MORT DE M. ART. TALBOT

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Arthur Talbot ancien fonctionnaire civil, décédé hier à l'hôpital du Saint-Sacrement, à l'âge de 71 ans. M. Talbot souffrait depuis quelques mois d'une douleur chronique et il y a quelques jours son état s'était aggravé. Les funérailles auront lieu mardi matin à 9 heures en l'église de Notre-Dame-du-Chemin. Le défunt était un homme d'une grande valeur et d'une grande simplicité.

GROSSE TRANSACTION IMMOBILIERE

La Compagnie Paquet Ltée, absorbe Marceau & Cie

La Compagnie Paquet Limitée, dont la devise est "TOUJOURS DE L'AVANT" vient de conclure, avec M. S. Marceau, l'achat de l'immeuble actuellement occupé par Marceau & Cie, 155 rue St-Joseph, ainsi que de tout le stock, ameublements et accessoires de magasin.

La Compagnie Paquet Limitée se propose de faire sous peu une vente sensationnelle pour liquider au plus tôt, et sans égard aux prix, tout le stock de Marceau & Cie, après qu'elle aura transféré à l'immeuble qu'elle vient d'acquies les transferts et changements nécessaires afin qu'il ne fasse qu'un tout avec les Grands Magasins Paquet.

Cette transaction aura une heureuse répercussion, puisque dans la bourse du public acheteur car lors de l'écoulement du stock de Marceau & Cie, les acheteurs ne manqueraient pas.

Visiteur de marque



LE TRES HONORABLE P.-S. AMERY, M. P., secrétaire d'Etat Anglais, pour les Domaines, qui est parmi nous depuis hier

LA MORT DE LA VEUVE DU JUGE ERNEST CIMON

C'est avec regret que nous annonçons la mort de Madame Ernest Cimon, née Stella Langevin, veuve de feu le juge Ernest Cimon, décédée à l'Hôtel-Dieu du Prévoir-Saint-Jean, entourée des membres de sa famille.

Madame Cimon fut transportée d'urgence il y a quelques semaines à l'Hôtel-Dieu, pour subir une grave opération, et rien ne laissait prévoir que la fin serait aussi soudaine, quand samedi soir, son état commença à s'aggraver.

Madame Cimon était la fille de feu Sir Hector Langevin, ancien Ministre fédéral, et l'un des Pères de la Confédération Canadienne.

La défunte laisse pour pleurer sa perte, une sœur madame Thomas Chapais et sept enfants: MM. Hector et Langevin Cimon, de Québec, madame Louis Côté, d'Orléans, madame Gustave Boudry, de Québec, madame Antoine Cimon, de la Malbaie et mademoiselle Thérèse Cimon.

M. l'abbé Willie Verge, de Québec, était la belle-fille de la regrettée disparue.

La mort de madame Cimon, causée de vifs regrets à Québec, car elle était connue et très estimée. Elle fut une grande fervente pour les œuvres de charité et les associations de bienfaisance perdent en madame Cimon une grande personnalité.

Les funérailles auront lieu mercredi matin à 9 heures, dans la Basilique de Québec.

"Le Soleil" prie l'honorable Thomas Chapais, et madame Chapais, ainsi que les membres de la famille éprouvée, d'accepter l'expression de ses sincères condoléances.

reconnu comme un des employés les plus fidèles.

M. Arthur Talbot avait d'abord épousé Dame Elzira Deschênes, décédée en 1908 et trois enfants sont nés de ce premier mariage. Il épousa en seconde nocce Dame Angéline Deschênes, qui lui survit avec six enfants.

Le défunt était le frère du R.-O. O.-E. Talbot, directeur des Chemins de fer Nationaux, et le beau-frère de feu l'hon. M. Miville-Beaulieu, ministre de l'Agriculture dans les cabinets Marchand et Parent, ainsi que de feu l'hon. sénateur Arthur Deschênes.

Les restes mortels de M. Talbot reposent en chapelle ardente à sa résidence, 111 rue Jeanne-d'Arc. Les funérailles auront lieu mardi matin à 9 heures en l'église de Notre-Dame-du-Chemin.

"Le Soleil" prie la famille éprouvée d'accepter l'expression de ses plus vives sympathies.

LE DR EUDORE PARENT ENTRE DANS LA LUTTE

Il se présentera contre l'échevin Colombe, au Siège No 3 du quartier St-Sauveur. Une délégation chez lui hier soir. Tout est calme pour la mairie.

M. le Dr J.-Eudore Parent, brigadier des suffrages de la population de St-Sauveur au siège numéro 3 occupé par M. l'échevin Jos. Colombe.

Il a cédé hier soir, aux instances d'une délégation fort représentative de plus de 450 citoyens de cette division qui est allée à sa résidence, rue St-Vallier, lui demander de porter sa candidature au siège que nous mentionnons plus haut.

C'est la seule nouvelle candidature que nous puissions annoncer officiellement à nos lecteurs pour aujourd'hui du moins.

M. le Dr Arthur Vallée, qui soit dit en passant, jouit encore d'une grande popularité dans St-Sauveur, se fit le porte-parole des délégués.

"Vous n'avez pas ici des enfants de 9 ans, cher confrère, dit-il, mais des gens sérieux, propriétaires et locataires, qui vous demandent de représenter leurs intérêts à l'hôtel de ville (app.). Passez messieurs les tramways, vous avez la préséance!" (rires) (la rue est littéralement obstruée).

M. le Dr Vallée demanda au Dr Eudore Parent de venir à faire connaître l'ouverture de la cote à pento douce, de faire paver la rue St-Vallier, afin que les propriétés ne soient pas sous la vibration des tramways et des camions, et le pavage des rues de St-Sauveur, pour que les citoyens "ne se noient pas dans les laques de boue".

"J'espère que vous accepterez, ex-abrupto. Cher confrère, je vous cède mon fauteuil, et je vous conseille de l'apporter à l'hôtel de ville. L'Assemblée eut lieu à la porte de la résidence du Dr Parent, et les orateurs adressèrent la parole debout sur un chaise."

"Il ne s'agit pas de dire: 'on se présente', mais il ne faut pas froisser d'opinions. Les journaux ont appris la candidature non-officielle de M. Gaudios Tremblay. Si je me présente, et je veux qu'il sache ceci, ce n'est pas par amitié, mais dans l'intérêt de la population de St-Sauveur."

(Suite à la page 12, 3e colonne)

LA BEATIFICATION D'UN FRANCISCAIN

Les procédures préparatoires à celle du Père Frédéric Janssone de Ghyvelde, sont commencées aux Trois-Rivières. Un décret de l'archevêché.

Hier, dans toutes les églises, MM. les curés ont lu un décret d'un décret émané de l'archevêché sous la signature de Sa Grandeur Mgr O. Plante, Evêque de Québec et Administrateur du diocèse et la contre-signature de M. le Chanoine Jules Lagrange, Chancelier, relatif à la recherche canonique des écrits du serviteur de Dieu, le Père Frédéric Janssone de Ghyvelde, franciscain.

On pourra cependant s'abstenir de l'écriture de l'Ordinaire de Québec, aux fidèles de ce diocèse.

Voici en substance ce que dit le décret:

Les procédures préparatoires au procès de beatification du Père Frédéric Janssone de Ghyvelde, franciscain, sont commencées aux Trois-Rivières.

Selon une prescription de l'Eglise en pareil cas, l'Ordinaire du diocèse de Québec doit faire la recherche des écrits dans le territoire soumis à sa juridiction, attendu que le Père Frédéric y a souvent prêché et y était très connu.

En conséquence, l'Ordinaire de Québec a mandaté:

1. Que les personnes qui possèdent des écrits du Père Frédéric Janssone de Ghyvelde, franciscain, devront faire parvenir ces écrits, avant le 1er mars prochain, au Secrétaire de l'archevêché, et celles qui connaissent des détenteurs de tels écrits, auront le devoir d'en communiquer les noms et adresse à l'Ordinaire du diocèse.

2. Que les personnes qui par dévotion désirent conserver tel ou tel manuscrit du serviteur de Dieu, les bibliothèques et les archives qui ne peuvent se départir d'originaux dont elles sont en possession devront avant l'Ordinaire, permettre que l'on copie ou sténographie ces documents.

Ce décret explique ensuite ce qu'il faut entendre par ces écrits. 3. Par écrits, dit-il, il faut entendre tout ce qui est écrit de sa main ou dicté le serviteur de Dieu et non seulement les manuscrits mais encore les œuvres imprimées qu'il a écrites.

On pourra cependant s'abstenir d'envoyer les Vies publiées par le Père Frédéric, à moins qu'il ne s'y rencontre des additions manuscrites dues à la plume ou à la dictée de l'auteur.

Le décret rappelle en terminant, selon la volonté de l'Eglise, à laquelle croit sérieusement connaître quelque chose contraire à la beatification du Père Frédéric, qu'il est tenu de le révoquer à son propre Ordinaire directement par écrit, ou par l'entremise de son curé, s'il ne peut écrire.

Ce décret oblige sous peine de désobéissance grave à l'Eglise et de sanctions spirituelles.

Le sentiment n'y fait rien. Si vous annoncez dans le journal qui est lu, vos marchandises se vendront. A Québec, tout le monde lit "Le SOLEIL", il va de soi que vous devez y annoncer ce que vous avez à vendre.

L'ETABLISSEMENT D'UNE ECOLE DU COMMERCE DANS NOTRE VILLE

Dans un banquet qui lui a été offert, samedi soir, par le Cercle des Voyageurs de Commerce, l'hon. P.-J. Paradis, en a parlé et exprimé sa confiance de voir le projet se réaliser. L'hon. M. Gali-pault présent.

CE QU'A FAIT LE GOUVERNEMENT

Bien qu'annoncé comme devant revêtir un cachet tout intime, le banquet que le Cercle des Voyageurs de Commerce de Québec, Inc., a offert, samedi soir, dans la coquette salle "Riverview" au Château-Frontenac, à son président honoraire, l'honorable sénateur Philippe Paradis, n'en a pas moins remporté un succès que nous souhaiterions à toutes les fêtes de ce genre. Ce succès, les organisateurs le doivent à leur initiative d'abord, à l'esprit de corps et à l'entrain des Voyageurs de Commerce que nous voyons toujours "le sourire sur les lèvres".

M. M. Arthur Label présida ce banquet avec un tact et une habileté remarquables. A ses côtés, à la table d'honneur, nous remarquons l'hon. Antonin Gailpault, ministre des Travaux-Publics, l'hon. Louis Létourneau, C. L., M. Jos. Samson, M. P. P., M. J.-E. Lavergne, M. Lole Trudel, M. J.-A. Gird, et M. Ludger Lamonde.

Tous ces Messieurs ont adressé la parole, mais l'hon. M. Paradis le premier attaque la question de l'établissement à Québec d'une école supérieure de Commerce. Après avoir fait un vibrant éloge des Frères des Ecoles Chrétiennes, et de l'habileté avec laquelle ils conduisent la plupart des collèges com-

merciaux de notre province, il laisse sous-entendre qu'il serait peut-être opportun de leur confier la direction de cette école supérieure, si toutefois on décidait d'en établir une à Québec.

L'hon. M. Gailpault, l'hon. M. Létourneau, C. L., M. Jos. Samson, M. P. P., M. J.-E. Lavergne, M. Lole Trudel, M. J.-A. Gird, et M. Ludger Lamonde.

Tous ces Messieurs ont adressé la parole, mais l'hon. M. Paradis le premier attaque la question de l'établissement à Québec d'une école supérieure de Commerce. Après avoir fait un vibrant éloge des Frères des Ecoles Chrétiennes, et de l'habileté avec laquelle ils conduisent la plupart des collèges com-

merciaux de notre province, il laisse sous-entendre qu'il serait peut-être opportun de leur confier la direction de cette école supérieure, si toutefois on décidait d'en établir une à Québec.

L'hon. M. Gailpault, l'hon. M. Létourneau, C. L., M. Jos. Samson, M. P. P., M. J.-E. Lavergne, M. Lole Trudel, M. J.-A. Gird, et M. Ludger Lamonde.

Tous ces Messieurs ont adressé la parole, mais l'hon. M. Paradis le premier attaque la question de l'établissement à Québec d'une école supérieure de Commerce. Après avoir fait un vibrant éloge des Frères des Ecoles Chrétiennes, et de l'habileté avec laquelle ils conduisent la plupart des collèges com-

merciaux de notre province, il laisse sous-entendre qu'il serait peut-être opportun de leur confier la direction de cette école supérieure, si toutefois on décidait d'en établir une à Québec.

L'hon. M. Gailpault, l'hon. M. Létourneau, C. L., M. Jos. Samson, M. P. P., M. J.-E. Lavergne, M. Lole Trudel, M. J.-A. Gird, et M. Ludger Lamonde.

Tous ces Messieurs ont adressé la parole, mais l'hon. M. Paradis le premier attaque la question de l'établissement à Québec d'une école supérieure de Commerce. Après avoir fait un vibrant éloge des Frères des Ecoles Chrétiennes, et de l'habileté avec laquelle ils conduisent la plupart des collèges com-

merciaux de notre province, il laisse sous-entendre qu'il serait peut-être opportun de leur confier la direction de cette école supérieure, si toutefois on décidait d'en établir une à Québec.

L'hon. M. Gailpault, l'hon. M. Létourneau, C. L., M. Jos. Samson, M. P. P., M. J.-E. Lavergne, M. Lole Trudel, M. J.-A. Gird, et M. Ludger Lamonde.

Tous ces Messieurs ont adressé la parole, mais l'hon. M. Paradis le premier attaque la question de l'établissement à Québec d'une école supérieure de Commerce. Après avoir fait un vibrant éloge des Frères des Ecoles Chrétiennes, et de l'habileté avec laquelle ils conduisent la plupart des collèges com-

merciaux de notre province, il laisse sous-entendre qu'il serait peut-être opportun de leur confier la direction de cette école supérieure, si toutefois on décidait d'en établir une à Québec.

L'hon. M. Gailpault, l'hon. M. Létourneau, C. L., M. Jos. Samson, M. P. P., M. J.-E. Lavergne, M. Lole Trudel, M. J.-A. Gird, et M. Ludger Lamonde.

Tous ces Messieurs ont adressé la parole, mais l'hon. M. Paradis le premier attaque la question de l'établissement à Québec d'une école supérieure de Commerce. Après avoir fait un vibrant éloge des Frères des Ecoles Chrétiennes, et de l'habileté avec laquelle ils conduisent la plupart des collèges com-

merciaux de notre province, il laisse sous-entendre qu'il serait peut-être opportun de leur confier la direction de cette école supérieure, si toutefois on décidait d'en établir une à Québec.

L'hon. M. Gailpault, l'hon. M. Létourneau, C. L., M. Jos. Samson, M. P. P., M. J.-E. Lavergne, M. Lole Trudel, M. J.-A. Gird, et M. Ludger Lamonde.

Tous ces Messieurs ont adressé la parole, mais l'hon. M. Paradis le premier attaque la question de l'établissement à Québec d'une école supérieure de Commerce. Après avoir fait un vibrant éloge des Frères des Ecoles Chrétiennes, et de l'habileté avec laquelle ils conduisent la plupart des collèges com-

merciaux de notre province, il laisse sous-entendre qu'il serait peut-être opportun de leur confier la direction de cette école supérieure, si toutefois on décidait d'en établir une à Québec.

L'hon. M. Gailpault, l'hon. M. Létourneau, C. L., M. Jos. Samson, M. P. P., M. J.-E. Lavergne, M. Lole Trudel, M. J.-A. Gird, et M. Ludger Lamonde.

Tous ces Messieurs ont adressé la parole, mais l'hon. M. Paradis le premier attaque la question de l'établissement à Québec d'une école supérieure de Commerce. Après avoir fait un vibrant éloge des Frères des Ecoles Chrétiennes, et de l'habileté avec laquelle ils conduisent la plupart des collèges com-

merciaux de notre province, il laisse sous-entendre qu'il serait peut-être opportun de leur confier la direction de cette école supérieure, si toutefois on décidait d'en établir une à Québec.

L'hon. M. Gailpault, l'hon. M. Létourneau, C. L., M. Jos. Samson, M. P. P., M. J.-E. Lavergne, M. Lole Trudel, M. J.-A. Gird, et M. Ludger Lamonde.

Tous ces Messieurs ont adressé la parole, mais l'hon. M. Paradis le premier attaque la question de l'établissement à Québec d'une école supérieure de Commerce. Après avoir fait un vibrant éloge des Frères des Ecoles Chrétiennes, et de l'habileté avec laquelle ils conduisent la plupart des collèges com-

merciaux de notre province, il laisse sous-entendre qu'il serait peut-être opportun de leur confier la direction de cette école supérieure, si toutefois on décidait d'en établir une à Québec.

L'hon. M. Gailpault, l'hon. M. Létourneau, C. L., M. Jos. Samson, M. P. P., M. J.-E. Lavergne, M. Lole Trudel, M. J.-A. Gird, et M. Ludger Lamonde.

Tous ces Messieurs ont adressé la parole, mais l'hon. M. Paradis le premier attaque la question de l'établissement à Québec d'une école supérieure de Commerce. Après avoir fait un vibrant éloge des Frères des Ecoles Chrétiennes, et de l'habileté avec laquelle ils conduisent la plupart des collèges com-

FETE



L'HON. P.-J. PARADIS, conseiller législatif qui a été banqueté, samedi soir, par le Cercle des Voyageurs de Commerce

merciaux de notre province, il laisse sous-entendre qu'il serait peut-être opportun de leur confier la direction de cette école supérieure, si toutefois on décidait d'en établir une à Québec.

L'hon. M. Gailpault, l'hon. M. Létourneau, C. L., M. Jos. Samson, M. P. P., M. J.-E. Lavergne, M. Lole Trudel, M. J.-A. Gird, et M. Ludger Lamonde.

Tous ces Messieurs ont adressé la parole, mais l'hon. M. Paradis le premier attaque la question de l'établissement à

FAIS CE QUE DOIS

"LE SOLEIL"

ORGANE DU PARTI LIBERAL

QUEBEC, 30 JANVIER 1928

L'ENQUETE DOUANIERE

L'honorable Mackenzie King vient de produire, à la Chambre des Communes, le rapport de la Commission royale d'enquête sur le fonctionnement du service des douanes canadiennes. Il faut y voir l'un des événements importants de la présente session. Il est vrai que nous n'en possédons pas encore le texte, mais le court aperçu que nous en donne la Presse Canadienne nous fait à nous indiquer qu'il contient des propositions pratiques et des révélations intéressantes.

On sait dans quelles conditions débuta cette enquête. On était à la veille de l'une des grandes crises politiques de l'histoire canadienne. Le gouvernement King se rendait compte des imperfections du système douanier et des fautes qu'il s'y commettaient depuis une quinzaine d'années, n'hésita pas à projeter la lumière sur un service dont dépendent en très grande partie les recettes nationales. Ses adversaires, à l'assaut de prétextes à décrier, faute d'arguments, tentèrent de convertir en capital politique une question qui devait rester uniquement en champ neutre, c'est-à-dire en territoire économique. Mal leur en prit, car le peuple leur donna une cinglante et humiliante leçon aux dernières élections fédérales. Cette guerre de corsaires ayant été réglée par la nation, l'enquête put continuer dans une atmosphère plus sereine. Les commissaires enquêteurs, M.M. J.-T. Brown, W.-H. Wright et Ernest Roy, tous hommes intègres, impartiaux et judicieux, visitèrent les divers endroits, de l'Atlantique au Pacifique, sont les véritables points stratégiques de notre organisation douanière. Les témoignages qu'ils y entendirent et les informations qu'ils y recueillirent sont contenus substantiellement dans le rapport. Leur travail a bénéficié largement au Canada tout entier. Non seulement il permet d'y voir plus clairement dans une question difficile, mais il a, par l'attention plus constante portée à la frontière, maintenu le service plus alerte et plus efficace depuis deux ans. En effet, de l'aveu de tous les observateurs sérieux, une amélioration tangible s'est déjà produite dans la légalité et dans les revenus du tarif. Des bureaux, même conservateurs, en faisaient mention en ces derniers temps, ce qui a valu des félicitations à l'honorable M. Mulroney, ministre des douanes.

D'après le résumé du rapport, les commissaires ont constaté la puissance de l'organisation de contrebande de l'alcool et des cigarettes, puisqu'ils suggèrent, comme moyen le plus pratique pour l'affaiblir, une diminution de droits et d'accise. Nous avons vu, en cette page même, conseiller l'abaissement des droits sur l'alcool comme mesure de combat contre le "bootlegging". Il y a eu en effet que le contrebandier, qui importe clandestinement du whiskey de Saint-Pierre et Miquelon, par exemple, paie une somme modique par gallon et échappe totalement à l'impôt, ce qui est dix dollars environ pour chaque gallon. Le commerce légal, à tout de suite un avantage écrasant sur le commerce illégal, qui ne saurait compter comme concurrent. Ainsi, tout en étant des profits énormes, profits qui lui permettent d'encourir de grands risques et de faire face à la saisie sans désastre pour lui-même, l'Etat les revenus légitimes qui lui reviendraient par la diminution de la contrebande et d'une augmentation proportionnée de l'importation régulière et permise. Les mêmes arguments s'appliquent à la cigarette, mais à un degré moindre.

L'enquête révèle aussi que certaines firmes abusent fréquemment de leurs privilèges : des brasseries, des distilleries, des pharmacies et quelques fabriques particulières ont trompé fréquemment le revenu par des fraudes douanières. Pour mettre fin à ces abus de choses, le rapport demande que "le ministre ait le pouvoir de suspendre ou d'annuler les licences. Aucune autre mesure ne semble suffire en certaines circonstances." Nul doute que l'abus user de rigueur en bien des cas. Les revenus que les maisons de commerce ou des fabriques soustraient au trésor national sont enlevés par le fait au peuple lui-même. Il est vrai que le pays s'enrichit, mais il n'a pas les moyens de se payer eux-mêmes. Laisser des particuliers dérober les capitaux de la nation.

Quant à la création de consulats commerciaux, conseillés par le même rapport, ils auraient sûrement leur utilité pour nos relations économiques avec des pays étrangers. Nous avons déjà créé un corps diplomatique. Pourquoi pas un corps consulaire ? Evidemment, le projet ne saurait être encore entièrement mûri ; mais il vaut la peine de l'étudier sérieusement.

En somme, les commissaires enquêteurs ont fait excellente besogne. Le gouvernement, en les nommant et en tenant compte de leurs recommandations, a un nouveau titre à la faveur du peuple. On est venu à une solution pratique. Les jours du "Margaret" sont loin !

SECTARISME

La candidature possible du gouverneur de l'Etat de New-York, M. A. Smith, à la présidence de la république étoilée, fait considérablement gloser. Articles et discours sont intarissables. Le public américain se trouve pour la première fois depuis la formation de l'Union en présence d'une candidature de catholique et les fondations du système en paraissent ébranlées. Il n'y a jamais eu de président qui fût catholique, donc il ne peut y en avoir. Le syllogisme est faux, mais à force de le crier on espère que chacun sera convaincu qu'il est juste.

L'opposition sectaire à l'élection d'un catholique a été la bonne fortune de M. Coolidge. Sans l'ingérence de l'intrigant et riche gendre de Wilson, M. McAdoo, M. Smith eût eu le camp libre aux dernières élections. M. McAdoo a perdu de son emprise il ne brigua pas les suffrages des délégués à la convention démocrate. De ce côté-là il semble donc que M. Smith n'aura pas de concurrent qui lui soit comparable, d'où ce redoublement de rage chez tous ceux pour qui le nom catholique signifie menace de la domination papiste sur la terre de liberté d'excellence. C'est ainsi que la semaine passée l'on vit un sénateur partir en guerre contre Smith et contre le Pape en plein sénat américain, et malgré le leader de son propre parti.

Cette expression d'intolérance a soulevé pourtant bien des protestations. Même les journaux de Hearst qui aiment à jouer sur les passions populaires, ont tenu à protester sévèrement. L'intolérance, rappellent-ils, n'a pas de place sur ce continent. Les traveuses originales furent constituées par des réfugiés qui traversèrent les mers pour se mettre à l'abri de l'intolérance religieuse. Après la querelle d'Henri VIII, avec Rome, il n'y avait de liberté en Angleterre, que pour les membres de l'Eglise établie par ce prince. C'est ainsi que les autres s'exilèrent pour conserver leur liberté ; ainsi aussi que l'on vit s'établir sur ce continent les tenants de credos de toute sorte : des débuts des Etats-Unis, il y avait des catholiques et des puritains, des Juifs et des Juifs, des Luthériens et des Calvinistes, etc.

L'histoire nous a appris qu'il y eut des catholiques parmi les notables de la déclaration de l'Indépendance. Mais l'épouvantail papiste ne peut manquer de produire encore son effet dans un pays qui compte dans son peuple les membres du Ku Klux Klan. Les sectes sont à l'œu-

vre ouvertement et secrètement, et elles n'auront de cesse qu'elles n'aient évincé A. Smith de la Maison Blanche. Il n'est pas sûr qu'elles réussissent. Elles n'empêcheront pas la nomination du juge White au premier siège de la Cour Suprême (et l'on sait que protocolairement le juge-en-chef a préséance même sur le Président des Etats-Unis). Il n'est pas certain d'ailleurs que dans l'état actuel des esprits l'élection d'un catholique soit désirable. En fait, l'écartier parce que tel est tout simplement odieux. De l'avis de ceux-là qui sont les meilleurs juges de la popularité d'un homme, il n'y aura pourtant pas d'autre motif à l'échec de M. Smith, s'il échoue. Dans la *Review of Reviews*, l'ancien ambassadeur Morgenthau écrit en effet : "La vérité brutale est que si le gouverneur Smith, au lieu d'être né de parents catholiques domiciliés rue Oliver, avait vu le jour dans quelque manse protestante, comme ce fut le cas pour les présidents Cleveland et Wilson, personne ne doutait un instant que ce ne soit lui à être le prochain président." Remarquons que Morgenthau est un israélite qui a pris position avec les prohibitionnistes, à l'encontre du gouverneur Smith. Smith a un record merveilleux. C'est un politicien-né ; dans ses fonctions publiques, il n'a jamais commis d'erreur grave ; il est orateur enlevé, agréable au peuple même s'il n'est pas toujours académique ; ses succès n'ont pas connu de revers ; il a à peine 50 ans et a quatre fois été élu gouverneur du plus riche et du plus peuplé des Etats de l'Union. Sa performance passée, son aménité, sa faconde, son habileté, sa largeur d'esprit ont concouru à faire de lui une sorte d'idole populaire. Mais... il est catholique ; il est en excellentes relations avec les cardinaux Hayes et Mundelein, ses anciens camarades d'école ; on l'a vu au congrès eucharistique se faufilant discrètement dans la foule ; il va à l'église. La secte ne peut endurer cela.

La même secte oublie que cet archisecrétaire qui s'appelait Woodrow Wilson, avait choisi pour secrétaire particulier un certain Tumulty, qui avait le double défaut d'être irlandais et catholique ; elle oublie qu'au nombre de ses secrétaires, M. Smith a une juive, tout comme du reste cet apologiste catholique d'Angleterre, Hilaire Belloc. La secte ne peut pas voir cela, la secte ne peut que voir le baptême catholique, la confirmation catholique, la communion et le mariage catholiques, la confession pascale ou plus fréquente, tout autant de signes d'infamie ! n'est-elle pas allée enquêter sur ce rigide quaker qu'est M. Hoover et ne lui fait-elle pas un crime de s'être marié devant un prêtre catholique ? Tout comme si cette rapide comparaison pour légaliser un contrat matrimonial pouvait influer sur les directives économiques ou politiques d'un monsieur qui n'a jamais eu d'autres relations avec le papisme ! Mais la secte est la secte, elle ne désespère jamais !

QUE VEUT CE PARTICULIER ?

Un nommé Philippe, qui fait périodiquement dans le *Progress of Saguenay* et qui se permet de raisonner sans avoir apparemment fréquenté l'école du bon sens, revient à la charge contre l'établissement de la grande industrie dans la région qui le fait vivre. S'attaquant à cette phrase du discours du trône : "Notre essor industriel s'est également accentué, et la création de nouveaux centres de production a fourni à nos ouvriers un travail abondant et rémunérateur", particulièrement au Lac-Saint-Jean, l'ineffable Philippe s'écrie : "Qu'on s'arrange comme on voudra, il y a présentement des chômeurs et de la misère comme il n'y en a jamais eu par ici."

Nous nous demandons à quoi veut bien venir le mélancolique confrère. Plus de misère que jamais dans le Lac-Saint-Jean ! dit-il. La preuve, Philippe, la preuve ! Car nous n'en croyons rien. Il doit y avoir du mirage dans votre cerveau. Vous qui avez eu assez d'imagination pour créer la tragédie du Lac, tragédie supérieure aux œuvres les plus sombres du divin Shakespeare, vous êtes encore en train de nous pondre un de ces drames qui font dresser les cheveux ! O génial Philippe ! le lieutenant-gouverneur s'est trompé ! L'industrie vous a appauvri, l'industrie ne procure ni marché, ni travail, ni salaire ! L'industrie doit être détruite !

Vous nous répondez : "Ce n'est pas cela que j'ai dit." Sans doute, mais vous en avez tout l'air. Autrement, pourquoi vous en prendriez-vous à cette phrase générale du discours du trône qui dit que la grande industrie a du bon, beaucoup de bon ? Pourquoi mettriez-vous nos lecteurs sous l'impression que Chicoutimi et le Lac-Saint-Jean crèvent de faim ?

Vous nous rappelez quelques cas de malaises. D'accord ! Mais qu'est-ce que cela prouve, sinon qu'il sera impossible de supprimer la douleur de la machine ronde. Vous savez peut-être que le parfait bonheur temporel est disparu de ce monde le jour où Adam et Eve furent chassés du paradis terrestre. L'ange, armé du glaive des vengeances divines, en garde encore l'entrée. Mais cet ange sévère, veuillez nous en croire, n'est pas payé par le gouvernement Taschereau pour rester là. La province n'a pas de fonctionnaire de cette qualité.

A TRAVERS LES JOURNAUX

La modestie de M. Bennett

Les conservateurs d'Ottawa ont fête M. R.-B. Bennett, leur nouveau chef qui s'apprête à entrer véritablement en fonctions avec l'ouverture de la session fédérale, aujourd'hui. Pour la première fois depuis qu'il a été choisi, M. Bennett a bien voulu faire quelques déclarations dépourvues de la réserve qui a enveloppé, jusqu'ici, ses discours publics.

C'est ainsi que le chef conservateur a prétendu que la prospérité dont nous jouissons à l'heure actuelle n'était pas attribuable à l'action du présent gouvernement mais bien à la tradition conservatrice, à la sagesse politique nationale dont aucun homme politique ne se serait départi, suivant M. Bennett.

Mais si les conservateurs ne se sont pas éloignés de la politique nationale de sir John A. Macdonald, pourquoi les chefs conservateurs, la "Gazette" et quelques autres organes toriens ont-ils insisté avec tant de vigueur, l'autre jour, pour que le parti conservateur, réuni en convention à Winnipeg, s'engageât à revenir à la politique nationale, qui, seule, pouvait nous apporter la solution à tous nos problèmes.

Il y a de l'illogisme dans tous cela. A l'heure actuelle, sous le régime libéral qui a abaissé les impôts, stimulé le commerce, développé les industries, mis en valeur nos richesses naturelles, nous voyons la prospérité revenir, le contentement régner dans tous les foyers, les Canadiens émigrés réintégrer le pays, la dette diminuer, les surplus financiers s'entasser tous les ans.

Si la politique nationale de sir John A. Macdonald a toujours été pratiquée au pays, pourquoi la ruine sous les conservateurs et le soleil du progrès et de la richesse sous le régime libéral ?

(Le Canada)

Les dortoirs en bas

A la suite de l'incendie de l'hospice St-Charles de Québec, un grand nombre de nos concitoyens de l'Acadie ont été amenés à la conclusion que la meilleure précaution à prendre pour éviter la répétition de semblables malheurs serait d'obliger les

institutions de ce genre qui ne sont pas installées dans un immeuble à l'épreuve du feu à établir les dortoirs en bas, ce qui rendrait le sauvetage facile en cas d'incendie pendant la nuit.

Les autorités municipales de Québec ont en conséquence préparé un règlement en ce sens, mais l'accolade aux mains, tandis que dans l'avenir, les municipalités ne pourraient pas que la municipalité n'ait le pouvoir de décréter une mesure de ce genre.

Car il est admis et consacré par l'usage que les pouvoirs publics peuvent révoquer par des lois la construction des édifices ; mais on n'a jamais encore tenté de faire une loi pour régler l'usage qui en sera fait ensuite par les occupants. Il est possible que la municipalité ait l'autorité nécessaire pour décréter, si elle le jugeait opportun, que dans la construction des maisons d'habitation on mettra les chambres à coucher en bas et la salle à manger et la cuisine sous le toit. Mais au nom de quelle autorité pourrait-on ensuite empêcher le propriétaire d'une maison, s'il en a la fantaisie, de dormir dans la salle à manger ou dans sa cuisine ?

Les pouvoirs de la législature elle-même ne lui permettent pas d'empêcher à son caprice sur le libre arbitre des citoyens.

(La Patrie)

Quand on est du sexe faible

C'est bien une affaire et on en a question, s'il est vrai que dans l'une des adversaires se disputent et quelquefois même se bécotent aux mains, tandis que dans l'autre ils discuteraient tout simplement. Mme Florence E.-S. Knapp, puisque c'est bien d'elle qu'il s'agit, est la première femme qui ait rempli, dans l'Etat de New-York, le poste important de Secrétaire d'Etat. Elle est en outre doyenne de l'Université de Syracuse dont une femme aussi considérable dans son domaine n'aurait pas à l'heure actuelle. Cela d'ailleurs est une hypothèse et n'importe pas à l'accolade de malversation à laquelle elle aurait à répondre. Pendant qu'elle agissait à titre officiel et légitime de Secrétaire d'Etat, il

LE CENTENAIRE DE SURCOUF

Le 8 juillet 1827 s'écroulaient en St-Sébastien, à l'âge de 54 ans, le dernier et le plus fameux des corsaires français, Robert Surcouf, descendant de Poron de la Barbinais, de Dugues-Trouin et d'un homonyme son bis-aïeul, capitaine de corsaire en 1709. Né à St-Malo, où est érigée sa statue, cette ville a été brillamment le 9 juillet, à l'illustre anniversaire, chevalier de la Légion d'honneur par le Premier Consul et baron de l'Empire par Napoléon Ier.

Les triomphes de Surcouf furent inépuisables et toujours son humanité égala sa bravoure. Justement fameux restant en mémoire la capture d'un navire anglais, celle du "Kenta" vaisseau de haut bord de 1,000 tonnes, armé de 38 pièces de gros calibre, défendu par 437 combattants que Surcouf captura en 1804. A cette date les Anglais avaient fait 18 canons de petit calibre et monté par 137 marins. Ces furent les combats d'Espagne. Non moins fameux fut son combat au large de St-Malo en 1813. Successivement il fut mis à mal, cependant que le douzième d'effort, était invité à décaner, il se rendit vainqueur. Il qu'il en restait au moins un pour compter comment les choses s'étaient passées.

La vie de Surcouf a été assez bien publiée en détail (1) pour que nous n'en disions pas davantage, toutefois nous devons dire un mot de ce qu'il nous a laissé, son caractère. Ce capitaine marin portait tout de tout d'uniforme et était habillé au combat à l'instar de son équipage, c'est-à-dire en marin du commerce. Il ne portait pas d'épée, mais un pistolet d'arçon et un poignard court, une hache d'abordage dans le corps à corps, et deux noirs lui chargeaient et présentaient alternativement deux fusils doubles. Ainsi l'ennemi ne distinguait point le capitaine de son équipage et il ne servait point de cible à l'instar des généraux, des rois, des empereurs, qu'il laissait le soin d'abattre à des tireurs d'élite.

Gros et trapu (2) se tenait très droit, la tête un peu renversée en arrière, les yeux toujours enroulés dans une haute cravate qui contribuait à maintenir sa raideur naturelle. Quand il fixait quelqu'un, il plissait légèrement les yeux en pinçant les lèvres, ce qui donnait à son visage un caractère hautain. Ennemi de toute contrainte, fier d'indépendance, il déclina le grade de capitaine de vaisseau à lui offert par le Premier Consul. Colonel de la garde nationale de Saint-Malo et de Rennes, il démissionna en manière de protestation contre l'indifférence de Louis XVIII à l'endroit de la marine, mais accepta pour adoucir le sort du prosaïque de St-Hélène, et lorsque le duc d'Angoulême fut reçu à St-Malo, Surcouf répondit à l'aide de camp du prince, qui lui apportait la lettre de réconfort de ce dernier, la lettre de confirmation de son titre de baron d'Empire, attendu qu'il se considérait pour "aussi noble que le roi".

Le roi, c'est le roi, Nicolas, un fameux marin lui aussi, mais aussi froid que Robert était bouillant, devint prisonnier des Anglais, et son cadet, Noël, timide, mais courageux, partageant la gloire de Robert que les Anglais ne purent capturer, bien qu'ils aient mis sa tête à prix un million.

Aboli par le Congrès de Paris de 1856, le nom de l'humanité s'éleva, malgré une réglementation séculaire (4), la course à été reprise depuis aux Etats-Unis pendant la guerre de Sécession (1861-65) et dans celle de 1871, entre le Chili, le Pérou et la Bolivie. Si pendant la Grande Guerre de 1914-1918 les Etats-Unis n'ont pas armé de corsaires, ils eussent été en droit de le faire, cette nation ayant refusé d'adhérer au Congrès de Paris de 1856.

Henri DONTAINE

(1) Vie de Robert Surcouf, par Ch. Cunat, Paris, 1927. Voyages et combats par Gannery, Albe-de-camp de Surcouf, Robert Surcouf, 1829. (2) Robert Surcouf, op. cit. p. 200. (3) Surcouf, op. cit. p. 200. (4) La course à été reprise depuis aux Etats-Unis pendant la guerre de Sécession (1861-65) et dans celle de 1871, entre le Chili, le Pérou et la Bolivie. Si pendant la Grande Guerre de 1914-1918 les Etats-Unis n'ont pas armé de corsaires, ils eussent été en droit de le faire, cette nation ayant refusé d'adhérer au Congrès de Paris de 1856.

lui aurait pris fantaisie de faire le dénombrement du peuple qu'elle avait, c'est à administrer. Le recensement total de l'Etat un million 200,000 dollars. Or, un soupçonneux, trouvant la somme un peu forte, fit une petite enquête ; et comme il arriva toujours dans des circonstances, produisant un rapport tendant à prouver que Mme Knapp avait été un peu généreuse, notamment à l'égard de ses proches auxquels elle aurait payé de forts honoraires, qu'elle mettait au compte du recensement qui à la fin n'en pouvait mais, tant il était chargé. Elle serait donc accusée d'avoir dépecé inutilement et illégalement la somme de \$197,832.02. Cette femme aura vu sa carrière brisée pour avoir été à la politique des pots-de-vin.

(Le Droit)

Au Mexique

Des femmes, des enfants s'en vont par centaines d'être arrêtés au Mexique. Raison : "La police affirme nous traduisent les dépêches" qu'elle a trouvées des documents séditieux, au Mexique, c'est être de la plus intensive ou de la plus noble littérature dans quelques-unes des écoles, et aussi dans des maisons privées où des arrestations ont été faites, et que ces écoles violent les lois interdisant l'enseignement religieux et l'usage des emblèmes religieux dans les écoles."

Sur quoi M. le consul général Barron, si les derniers événements ne l'avaient rendu plus discret, nous répéterait probablement qu'il

POURQUOI LA FRANCE A PERDU LE CANADA

Sous ce titre, M. Martineau, professeur au collège de France, pu faire connaître dans la *Revue Indigène*, un article dont nous détachons ce qui suit :

On attribue généralement à l'incurie de Louis XV et de ses ministres la perte du Canada et l'on sait combien cette accusation pèse sur leur mémoire. S'ils eussent fait l'effort nécessaire, dit-on couramment, ce pays nous eût été conservé. Or si l'on tient compte non plus des effets mais des causes, surtout si l'on veut bien se pénétrer de cet axiome formulé par Albert Sorel, que nulle politique n'est bonne si elle n'a des moyens appropriés à son succès, on est obligé de reconnaître que dès le début du XVIIIe siècle, tout eussent à nous être perdu notre colonie.

Il suffit, pour s'en rendre compte, de jeter les yeux sur une carte d'Amérique en 1650. A cette date les Anglais, les Hollandais et les Français sont établis dans la région des Grands Lacs et le Saint-Laurent jusqu'à la Floride.

Les Hollandais tiennent la partie centrale avec la Nouvelle-Amsterdam, aujourd'hui New-York, et les vallées de l'Hudson et de la Delaware. S'ils parvenaient à se rejoindre avec les Français du Canada dans la vallée de l'Hudson ou celle du Saguenay, les colonies anglaises du nord et celles du sud sont absolument séparées ; la constitution des Etats-Unis actuels devient impossible et l'avenir du Canada est assuré. Il n'y a plus qu'à attendre le jour où le programme que la Hollande et la France continuaient en Europe à vivre en termes d'amitié et que la Hollande restait assurée de son territoire américain. Or si la paix, en Europe, ne fut rompue avec la Hollande qu'en 1763, ce dernier pays perdit ses colonies d'Amérique dès 1664. Les Anglais, établis au Nouveau-Monde s'étaient en effet rendu compte du danger qu'une entente franco-hollandaise pouvait leur faire courir, et dès l'année 1643 ils avaient formé une confédération de leurs quatre colonies du Massachusetts et du Connecticut pour échapper à l'ennemi que les menaçait.

Le roi de France fit tout l'effort naval nécessaire pour secourir la colonie menacée, il envoya successivement trois flottes dans les eaux de la Nouvelle-France et de l'île du Cap-Breton. Mais par une malchance singulière, autant que par les forces supérieures de l'ennemi, ces flottes, ou furent dispersées et englouties par les tempêtes, ou furent anéanties ou furent anéanties sur les côtes mêmes de l'Europe, aux combats des caps Ortégal et Finistère.

Le traité d'Aix-la-Chapelle nous rendit Louisbourg, mais ce fut pour peu de temps. Désespérant d'atteindre les Anglais dans les vallées de l'Hudson ou de la rivière Richelieu, nous tournâmes nos yeux du côté de l'ouest, dans les plaines du Mississippi et de l'Ohio, que les Français avaient ouvertes à notre activité dès 1681. C'étaient alors de vastes plaines pour ainsi dire inhabitées. Les tribus indiennes parcouraient seules de loin en loin ces immenses solitudes.

Par malheur, au moment même où nous délaissions le pied dans la vallée de l'Ohio et fondâmes le fort Duquesne au confluent de ce fleuve et de la Monongahella, les colonies anglaises de la Virginie et de New-York, appuyées sur les Indes, avaient été devancées comme l'hindou au temps du roi Jacques Ier, se présentaient également et s'appuyant sur ces droits anciens, mais définis, prétendirent rester seuls maîtres du pays.

C'est encore une question aujourd'hui controversée de savoir si les Français, dans les limites du Canada primitif, sans chercher à rejoindre la Nouvelle-Orléans, nous aurions des ambitions anglaises ; quelques canadiens, ainsi pensent, ainsi disant que c'est notre désir d'agrandissement qui a causé notre perte et celle de leurs pères.

Nous ne croyons pas que ce sentiment ait été fondé. Les guerres d'Amérique contre le Canada sont moins celles de la métropole que celles de ses colonies ; toutes, distinctement, aspirant à notre éviction. Ce sont elles qui, par leurs efforts, allèrent les hostilités, avant que l'amiral Roseaux, venant à leur aide, ne capturât, en pleine baie, plusieurs de nos vaisseaux.

Dans une lutte de cette nature, il était inévitable que le Canada, même forté par son succès sur la France, ait dû finir par succomber. On perd trop de vue, lorsqu'on juge ces événements, que le Canada tout entier n'avait alors que 60 à 65,000 habitants. C'était que les Anglais d'Amérique étaient plus d'un million et demi, dont 875,000 dans le nord seulement. C'est folie de penser qu'on eût pu gagner une partie engagée avec des forces aussi disproportionnées. Tout au plus pouvait-on reculer le désastre de quelques mois, de quelques années peut-être.

Le roi ne resta pas insensible à cette effroyable situation, et que la guerre fut engagée, il envoya en Amérique 8,000 hommes de troupes et il ne fut pas dépensé moins de cent millions pour soutenir les hostilités. Il fit ce qu'il fallait faire pour sauver l'Amérique ; il ne pouvait rien de plus. Et si l'on devait témoigner quelque étonnement, c'est qu'il ait engagé une partie, avec la certitude de ne pouvoir la gagner.

Montcalm prit Oswego, le fort William-Henry et défait Abercrombie à Ticonderoga au Fort-Carillon, mais c'était autant de succès à la France ; que pouvait-il contre les renforts sans cesse renouvelés des colonies anglaises ? Pour elles le succès n'était qu'une question de temps.

Tout sont les raisons très simples qui nous ont fait perdre le Canada ; il n'en faut pas chercher d'autres. Sans doute le regret d'avoir perdu ce pays reste toujours vivace au fond de nos cœurs ; il est pour ainsi dire accablé par le spectacle du magnifique développement qu'il a pris.

PARIS-CANADA

C'est une pitié de rester gras de nos jours

Ne faites pas cela lorsque tout le monde qui troupe le bon sens, de malheur ! Vous en voyez partout - de ces gens gras, pleins de santé au dire des médecins, de force, d'aisance, d'agilité. Depuis 1907, les gens combattent l'obésité par les méthodes scientifiques, en s'attaquant à la cause, si l'obésité était aussi commune qu'elle l'était naguère, la mode des tablettes de jour ne serait jamais devenue en vogue.

Cette méthode nouvelle ne se trouve dans les tablettes de la prescription Marmola. Les gens obèses en prennent depuis vingt ans, des millions de boîtes s'en sont vendues, et les résultats sont si remarquables, que les médecins les recommandent à tous ceux qui souffrent de l'obésité. Vous savez que vous êtes gras, et comment on fait sentir les effets. Vous savez aussi que vous n'avez aucune crainte au sujet de Marmola une fois que vous saurez les faits scientifiques qui le concernent.

Ayez-en une boîte des aujourd'hui ! Apprenez comment elle agit, de malheur ! Vous surveillerez les résultats en vitalité, en santé, en diminution de poids. Parlez-en ensuite à votre pharmacien, si votre pharmacien en est de court, il en aura rendu meilleur service aux personnes trop grasses.

Les tablettes de la prescription Marmola se vendent 5 francs la boîte chez tous les pharmaciens. Elles sont en pharmacie en est de court, il en aura rendu meilleur service aux personnes trop grasses.

Tablettes Prescription MARMOLA L'agréable moyen de réduire son poids

Jetez Votre Bandage

Les PLAPAO-PADS ADHESIFS de STARR diffèrent entièrement des bandages par le fait qu'ils sont des appliqueurs mécanico-chimiques faits automatiquement par le processus de la tonique musculaire "PLAPAO" constamment appliquée sur les parties affectées et de réduire tout glissement ou frottement douloureux au minimum.

GRATIS-ESSAI DE PLAPAO

Pas de courroie ni de boucle. Facile à appliquer. Remarque attachée.

Deux copies de votre Facsimile à appliquer. Pas de courroie.

Depuis bientôt un quart de siècle, des milliers nous font part du succès obtenu sans interruption de travail. Procédé de guérison naturel dispensant de l'usage subéquent d'un bandage. Grand Prix. Remarque : le but principal de l'essai d'attente légale à disposition.

Si vous n'avez pas encore essayé, nous vous envoyons absolument rien à payer pour cela. Et à présent, si vous le voulez, nous vous enverrons coupon ci-dessous à envoyer à :

PLAPAO Co. 2213 Stuart Bldg., St. Louis, Mo.

Nom : _____

Adresse : _____

Pour essai de PLAPAO gratis par retour du courrier.

Un spécifique

MALADES DESEPERES

REPRENEZ COURAGE !

La merveilleuse méthode entièrement végétale qu'un prêtre a découverte, vous sauvera.

Les vingt traitements de l'abbé HAMON, comprenant : Diabète, Asthme, Bronchite, Rhumatisme, Goutte, Névralgie, Épilepsie, Coqueluche, Maladies des femmes, Verrues, etc.

Envoi gratuit de la brochure "Les vingt traitements de l'abbé HAMON".

ACHETEZ LES MARCHANDISES ANNONCÉES. Soyez sûr d'être satisfait.

ACHETEZ LES MARCHANDISES ANNONCÉES. Soyez sûr d'être satisfait.

Boisson Favorite de 4 Générations

SOUMIS À UNE TRIPLE DISTILLATION ET À UNE RECTIFICATION COMPLETE

JOHN DE KUYPER & SONS, Distillateurs MAISON FONDÉE EN 1695 Rotterdam - Hollande

Veritable Gin HOLLANDAIS

Etiquette en Cœur

Boisson Favorite de 4 Générations

SOUMIS À UNE TRIPLE DISTILLATION ET À UNE RECTIFICATION COMPLETE

JOHN DE KUYPER & SONS, Distillateurs MAISON FONDÉE EN 1695 Rotterdam - Hollande

JOHN DE KUYPER & SONS, Distillateurs MAISON FONDÉE EN 1695 Rotterdam - Hollande

JOHN DE KUYPER & SONS, Distillateurs MAISON FONDÉE EN 1695 Rotterdam - Hollande

JOHN DE KUYPER & SONS, Distillateurs MAISON FONDÉE EN 1695 Rotterdam - Hollande

JOHN DE KUYPER & SONS, Distillateurs MAISON FONDÉE EN 1695 Rotterdam - Hollande

JOHN DE KUYPER & SONS, Distillateurs MAISON FONDÉE EN 1695 Rotterdam - Hollande

NOTAIRES TASCHEREAU & TASCHEREAU

NOTAIRES

71 RUE ST-PIERRE - QUEBEC

Argent à prêter sur hypothèque et autres garanties. Administration de successions. Organisation de compagnies à fonds social.

EX-ELEVÉ des hôpitaux de Paris, externe de la Charité de Lyon. Médecine générale. Spécialité : Maladies mentales et nerveuses (épilepsie), chorée, névralgies.

HEURES DE CONSULTATIONS L'après-midi, de 2 à 4 heures, et le soir, de 7 à 8 heures.

971 RUE ST-VALLIER - TEL. 3-0214

Antonio Langlais, C.R. Paul Lesage, LL.L. 80 RUE ST-PIERRE Tel. 2-0384 et 2-0375

Cooper & Co. Dépt. A 5, 155, rue Saint-Jacques, Montréal

Cooper & Co. Dépt. A 5, 155, rue Saint-Jacques, Montréal

Cooper & Co. Dépt. A 5, 155, rue Saint-Jacques, Montréal

Cooper & Co. Dépt. A 5, 155, rue Saint-Jacques, Montréal

Cooper & Co. Dépt. A 5, 155, rue Saint-Jacques, Montréal

Cooper & Co. Dépt. A 5, 155, rue Saint-Jacques, Montréal

Cooper & Co. Dépt. A 5, 155, rue Saint-Jacques, Montréal

Cooper & Co. Dépt. A 5, 155, rue Saint-Jacques, Montréal

LANDERT, de LOTTINVILLE & CIE
15 rue Saint-Jacques
QUEBEC

FERMETURE DU 28 JANVIER

NEW-YORK CURB			
LAURENT & LOTTINVILLE & CIE, 15 South-st-Metrol QUEBEC			
Valuers	Off	Dem.	
Aluminum of America	128 1/2	129 1/4	
Amer. L. & Trac.	171 1/2	173 1/2	
Am. Ry. Supp. Co.	40 1/2	41	
Do "B"	40 1/2	41	
Asale Amer. Oil.	10 1/2	11	
Do "A"	37	38	
A. A. Tobacco	27	29 1/2	
Cap. Marconi	3 1/2	3 1/2	
Canadian Int. priv.	175	185	
Do. Corp. N.	93	94	
Can. Refrigr. Co.	11 1/2	12	
Cons. Gas & El. Rait.	70 1/2	70 1/2	
Cons. Copper	50	50 1/2	
Cons. Oil	40	40 1/2	
Davies	43	43	
Dem. Stores	122	124	
Elac Bond & Share.	83 1/2	84	
Elac. Investors	83 1/2	84 1/2	
Elac. Sugar	12 1/2	13 1/2	
Panny Farmers C. S.	37 1/2	38 1/2	
Ford Motor of Canada	529	535	
Guano Oil	112 1/2	113 1/2	
Guill Oil	65 1/2	66 1/2	
Humble Oil	65 1/2	66 1/2	
Imperial Oil	20 1/2	21 1/2	
Indus Rayon "A"	20 1/2	21 1/2	
Int. Petroleum	20 1/2	21 1/2	
Int. Utl.	47 1/2	48 1/2	
John Utl. "B"	8 1/2	9 1/2	
John-Marville N.	121 1/2	121 1/2	
Kensley, Mfg. N.	47 1/2	48 1/2	
Lehigh Power	28	29 1/2	
Middle W. Utl. com.	183	184 1/2	
Mofata Power N.	20 1/2	21 1/2	
Mohawk Hudson Power	31 1/2	31 1/2	
Nipissing	5 1/2	5 1/2	
Ontario Power	21 1/2	22 1/2	
Penn. Water & Power.	170 1/2	176	
Prairie Pipe Line	180 1/2	186	
Rock Island	127 1/2	128 1/2	
Salt Creek.	32 1/2	33 1/2	
S. C. Indus. N.	77 1/2	77 1/2	
S. C. Utl. N.Y.	127 1/2	128 1/2	

Le marché, remarquent les courtiers, est confus irrégulier avec affaïssissement à plusieurs groupes. On prédit formé et avances de United States Leather "A", de la Continental Can, de la National Dairy Products, de la Postum, Consolidated Gas, American Loco, American Can and Foundry.

OUVERTURE

Le marché, au début de cette semaine, n'est pas très fort. Pour toutes les valeurs, les cotées à leur cours minimum samedi. L'activité ne paraît pas grande et la liste présente peu d'intérêt. La General Motors à 133 enregistre un recul de fraction sur sa cote minimum de 132. La U. S. Steel, cotée à l'ouverture à 145½, touche 146 puis s'échappe de nouveau. Cumberland Pipe à Dividendes extra de 58,00 dividende trimestriel régulier de \$2.00. Deere & Co. paie de 32.97 l'action ordinaire contre 32.05 en 1926.

National Food Products Corp
Acquisition du contrôle de la
David Bender Grocery Co.
Endicott Johnson Corp n: gain de
de 86,65 l'action contre 57,9.
en 1926.
Le Radio fut coté à 59 puits en
1984.
Presque toutes les valeurs re-
culent un peu.
Remington Typewriter ass-
actif et au recul.
L'Atchison est à 167, ex-divi-
dende et ex-droits.
La Consolidated Smelters as-
à 171. Son minimum de samedi
était 171.
Canadian Pacific est à
204½.

Les cours sont manifestement en hausse à la baisse et rien encore ne laisse prévoir une reprise.

PLUS TARD

Les cours s'affaiblissent des ventes de la General Motors descendent à 132½. La Steel reste autour de 148. Les autres valeurs suivent. La Hudson Motors se maintient active et ferme. La Radiator reste à 148½.

Point de changements intéressants.

La Woolworth perd un point à 184½ sur sa cote de fermeture.

Les pertes sont de fractions à points.

L'argent a demandé à 4½ p.c., cela est un peu la cause de recul.

Londres	livre sterling	167 5/8
Berlin	marks	2382
Copenhague	couronne	2677
Stockholm	couronne	2682
Paris	franc	639 1/2
Rome	franc	650 1/2
Rotterdam	couronne	463 1/2
Bruxelles	franc	139 1/2
Genève	franc	192 1/2
Vienne	couronne	000014 1/2
Athènes	drachme	0132 1/2
Christiania	couronne	2666
Madrid	peseta	1765
Rio-de-Janeiro	milreis	1202

30 janvier 1924

OUVERTURE

Le marché est actif ce matin et des cours sont fermes.

La Baïllian est vendue ex-dividende et ex-droits à 201. Valeurs assez active.

La Canadian Can fut cotée à 52 en mieux de fractions puis s'abaissa.

Brompton, ferme et active à 66.
 Candian Converters: Fléchissement à 107 B.
 Canada Cement: lièvre amélioré à 33 sur sa cote de ferme ture d'hier.
 Canadian Alcohol: 38½. Son maximum d'hier est de 39.
 Consolidated Smelters: 280 à son record de samedi.
 Dominion Bridge: ex-dividend 69.

International Nickel: active autour de 98.
Laurentide: ferme autour de 134.
National Breweries: avance d'un point à 117.
Price Bros: ferme à 96.
Shawinigan: Avance de fraction à 93. Active.
Steel of Canada: passe de 18 à 191. On dit que Toronto achète beaucoup cette valeur.
Wayagamack: active (une de

plus active) autour de 125.
Winnipeg Electric: 112, ferme-
ture d'hier.
Viau: Active à 32.
Gurd: Active à 104.
British Emp. priv.: 8.
Peu de changements ailleurs.
Plus tard

Abitibi Power : Recul à 163.
Nickel : Fléchissement à 97 1/2.
Wagameack : avance à 126.
Viau : Recul à 31.
Quebec Power : en mieux d'un point à 88.
Power Corporation : 76 1/2.
Ontario Brewing : 28 1/2.
Seagrams : Avance à 30 1/2.
Le marché semble plus fort
Montréal qu'à New-York.

Ashburh Power: 100 to 163½; 250 to 164.
 Asbestos Corp.: 85 to 33½.
 Alberta Grain: 25 to 62½, 100 to 69½.
 Asbestos: 100 to 100½.
 Brompton Pulp: 60 to 67½, 47½ to 68.
 Can Car Foundry: 28 to 82, 100 to 81½.
 Canadian Paper: 100 to 100½.
 Chas Goud: 76 to 105, 75 to 104.
 Can Ind Alcohol: 160 to 234.
 C. W. Nichols: 100 to 100½, 98.
 Can Cons Smelter: 175 to 286.
 Laurentide Pulp: 100 to 134½, 100 to 134½.
 25 to 133.
 Mosby Harris: 67½ to 45.
 B. J. Harris: 100 to 100½, 175 to 117.
 Price Brothers: 30 to 20.
 Power Corp: 100 to 76.
 Sawmills: 175 to 92½, 67½ to 93.
 Steel of Canada: 80 to 188, 250 to 190.
 Waynagmac: 47½ to 25.
 200 to 200½.
 Traction: 100 to 201½, 25 to 201.

Les raisons que l'on donne de l'avance récente. Manipulations? — Découvertes importantes? Construction d'un haut fourneau. Attitude de la Smelters.

AUTRE RUMEUR

Aucune explication officielle n'a été donnée au sujet de la récente activité à cours de hausse du Coast

Aucune explication officielle n'a été donnée au sujet de la récente activité de la Consolidated Copper, qui a monté jusqu'à \$60 par action, représentant ainsi une évaluation de \$12.000.000 pour une mine qui est capitalisée à 1.000.000 d'actions dont 200.000 ont été émises et 10.000 sont détenues par la Consolidated Mining, lions-nous dans "l'information du 28 janvier. Cette hausse sensationnelle a naturellement donné lieu à toutes sortes de rumeurs et de commentaires.

La première opinion émise est que l'avance fut provoquée par une manipulation d'autant plus aisée

d'une bonne partie du stock, déqu'en par la Cons. Smelting, est soigneusement gardé en portefeuille. Les travaux effectués aux niveaux inférieurs de la mine, l'ancienne propriété Old Sport, située à Elk Mountain, division Quatino, lie Vancouver, C.A., ont été des plus satisfaisants, ayant été découverts de grandes mines donnant un onçage considérable de minerai de cuivre. L'une et l'autre de ces deux opinions sont parfaitement logiques, mais il en est une autre, plus ou moins à l'état de rumeur présente dans les milieux financiers, à savoir que la Consolidated Smelting se proposerait d'ériger immédiatement un haut-fourneau où elle traiterait les minerais des propriétés Coast Copper.

Unioch, George et d'autres n'ont pas de nouvelles. Elles sont fortement recherchées l'heure actuelle. Les principales productions des minerais et des concentrés obtenue dans les districts du littoral est expédiée à Tacoma au smelter-fournisseur de l'American Smelting and Refining Company où près de 200,000 tonnes sont traitées annuellement pour plus de \$4,000,000 furent traitées l'année dernière.

A l'appui de cette dernière rumeur, on se trouve le fait que la Cons. Smelting a acquis récemment le contrôle de la propriété de la Cons. Smelting, propriétaire de 700 acres dans le district de la Rivière au Saumon, à 18 milles au nord de Hyder et Stewart et approximativement à

Statistiques diverses sur le beurre, le fromage, les œufs.—La production des œufs augmente sensiblement au Canada.

LES PRIX

BEURRE.

Les arrivages de beurre à Montréal samedi furent de 9 boîtes alors que le jour correspondant de la se-

BEURRE.

Les arrivages de beurre à Montréal samedi furent de 9 boîtes alors que le jour correspondant de la se-

semaine dernière, il avait été de 38 boîtes. Le 27 août et le jour correspondant de l'an dernier de 38 boîtes. Les arrivages au cours de la semaine précédente, fin le 28 janvier ont été de 38 boîtes. Le 27 août, il avait été de 38 boîtes. Le 27 août et le jour correspondant de l'an dernier de 38 boîtes. Le total des arrivages du premier au 28 janvier 1947 a été de 38 boîtes. Le 27 août et le jour correspondant de l'an dernier de 38 boîtes. Le total des arrivages du premier au 28 janvier 1947 a été de 38 boîtes. Le 27 août et le jour correspondant de l'an dernier de 38 boîtes. Le total des arrivages du premier au 28 janvier 1947 a été de 38 boîtes.

Les arrivages de fromage samedi furent de 240 boîtes à comparer à 140 boîtes le jour correspondant de

5.100	Millerton.....	9½		
3.116	Ming Corp.....	500		485
5.000	Moneta.....	11		
2.800	Min. Stanford.....	425		415
3.430	Newbec.....	80		
13.600	Night H.....	8	7½	8
80	Nipping.....	535		
1.000	Ophir.....	2		
630	Pawnee K.....	64½		
12.350	Pete. Cobalt.....	14½	13½	14½
1.750	Picard.....	78		
1.750	Pioneer M.....	53		
1.000	P. C. Corp.....	11		

900	P. Crown	181	
900	Potter D.	17	17 1/2
200	Quinn	24 1/2	
1500	Preston	1 1/2	
200	Reagan & M.	1 1/2	
20 000	Ribban	17 1/2	10 1 1/2
16 300	Stadione	30 1/2	18 20
100	St. Antonio	1 1/2	
300	Sudbury M.	26	25
200	Sylvanie		
42 145	Talbot	885	800
36 100	Tough O. B.	64 1/2	63 1/2
2000	Vipond.	87	54
1 140	Wakenda	8	74 1/2
1 140	W. Adams G.	5	
1500	Witter C.	54	35
100	Wright	54	54
13 675	Wright Harp.	575	585
1 925	Abana Corp.	308	305
3 200	Amity Co.	44	35
1000	Bedford	44	43 1/2
2 000	Berkshire	44	43 1/2
8 100	Cap. Rayon	15 1/2	12 1/2
100	Chas. H. Max	17 1/2	17 1/2
400	Sunlock	420	400
2 600	Federal Z.	77	70
2 000	Harlow	170	81
354	Int. Nickel	9800	
100	North	77	76
1 900	Noranda	2100	2065 2085
950	Sudbury B.	2290	
170	Thompson	60	
400	Rudson Bay	2135	2160
1000	Big Horn	42	43
1000	Big Horn	680	630
600	Pend. Or.	800	875
500	500	500	500

Sidney, Australie, 30. — (P. C.) — Onze enfants sont morts et six autres sont dans un état précaire à la suite d'une inoculation de sérum contre la diphtérie ordonné par le conseil municipal de Bundaberg. Le sérum avait été fourni par le département de la Santé du Commonwealth, et l'annonce du triste résultat obtenu a failli provoquer une panique dans la région.

Le commerce total du Canada en 1927 a dépassé celui de l'année précédente. — Augmentation des exportations. — Produits étrangers exportés.

LES CHIFFRES

COMMERCE CANADIEN 1 88
Ottawa, 30.—(P. C.).— Le commerce du Canada au cours de la dernière année fut porté à la valeur de \$2,325, 899, 934. Pour l'année 1926 le total fut de \$2, 292, 281, 129.

Les produits canadiens exportés l'an dernier ont été d'une valeur de \$1,218,336, 773, ou quelque peu inférieurs à ceux de 1926 alors que leur valeur avait été estimée à \$1,268,081,976. Les exportations totales de l'an dernier se sont élevées à \$1,087, 117, 930 à comparer à \$1,008, 341, 911 l'année précédente. Des importations totales de l'an dernier la valeur des produits impossibles fut de \$696,253, 024 et celle des produits entrés en franchise de \$390,854,906.

Les produits étrangers exportés du Canada l'an dernier avaient une valeur de \$20,445, 331.

la semaine dernière et à 40 boîtes par jour correspondant de l'an dernier. Les arrivages au cours de la semaine qui a pris fin le 28 janvier ont été de 751 boîtes contre 829 boîtes la semaine précédente et 42 boîtes au cours de la semaine correspondante de l'an dernier.

Le total des arrivages depuis le

premier mai 1927 à date est de
1.154.876 boîtes à comparer à
1.438.571 boîtes au cours de la
période précédente.

Pas d'autres changements dans le
commerce la semaine dernière et les
prix ont été cotés sans fluctuations à
19¼c, fromage de l'ouest fabrication
d'octobre no 1 blanc et coloré : à
18c et 18¼c pour le fromage No 2.

OEUFs

Le commerce des œufs est beaucoup meilleur depuis sept ans. La production annuelle des œufs au Canada en 1920 fut de 144 millions douzaines. D'après rapport publié par le ministre de l'agriculture, la production moyenne depuis cinq ans est de 260 millions de douzaines. Cette production a été consommée sur place; on dit que ce résultat provient en partie de la standardisation des cours

et des règlements commerciaux.

Les arrivages d'œufs à Montréal samedi furent de 876 caisses alors que le jour correspondant de la semaine précédente n'en avait eu que 464 de 778 caisses et le jour correspondant de l'an dernier de 1,249 caisses. Les arrivages au cours de la semaine qui a pris fin le 28 janvier ont été de 6,081 caisses à comparer avec 6,191 caisses la semaine précédente et 6,191 caisses la semaine correspondante de l'an dernier.

La demande fut beaucoup meilleure des œufs extras : grâce à des arrivages de la Colombie Anglaise, les prix ont resté fermes. Les œufs de première qualité ont été en demande moindre, mais les œufs de qualité moyenne ont baissé de 1c à 2c.

VOLAILLES

Sur le marché de la volaille le seul changement important est l'avance de 2c à 3c la livre de la dinde fraie tuée.

Les autres volailles dont les arrivages ont été bons se sont bien vendues à des prix qui n'ont pas varié.

Très beaux résultats obtenus depuis la réorganisation de la compagnie. — La réserve pour dépréciation est plus forte.

LES ITEM

L'année financière de la Char Gurd réorganisée prend fin le 31 décembre et un rapport vient d'être rendu public faisant voir les recettes depuis le 9 juin de l'année dernière (date de la mise en force de la réorganisation). Un bilan a été aussi publié des opérations de

l'an dernier qui était la soixantième de la compagnie. Ce rapport est intéressant après la fermeté et l'avance du titre et à la suite des rumeurs qui ont fait leur apparition de temps en temps. Au temps de la réorganisation un bilan fut publié qui enregistrait des progrès assez sensibles y compris une augmentation de plus de 25 pour cent du capital.

Les profits nets au cours des six mois et deux tiers se sont élevés à \$96,987. De ce montant est déduit \$6,478 représentant l'impôt sur le revenu de la période précédente.

Le rapport est très "conservateur" et l'on note que la réserve dépréciation fut plus forte passant

Le fonds de roulement net est de \$265,966 à comparer à \$202,410 au temps de la réorganisation. L'encaisse de la compagnie est de 10 pour cent plus élevée avec \$125,000 en prêts à demande et \$15,568 d'argent en mains et dans les banques. Les comptes recevables sont plus élevés à \$83,428 à comparer à

\$53,078 mais les inventaires ont diminué au cours de la dernière moitié de l'année passant de \$97,878 à \$70,456. Les comptes payables ne sont que de \$8,557 et la réserve pour taxes de \$14,929 sont les seuls passifs courants. L'actif total est de \$1,273,168 à comparer à \$1,196,498.

**Avant d'Acheter ou Vendre
des
Valeurs Minières**

CONSULTEZ
Maurice-J. Boulianne
(Courtier en Mines)
109 côte de la Montagne

Tél : 2-1009 Québec

TOUT succès en affaires est le fait de l'habileté ou de l'esprit d'entreprise d'un individu en particulier.

Tout homme d'affaires que le succès a visité sait néanmoins ce que vaut le concours de sa banque soit en crédit consenti au moment opportun, soit en conseils avisés et sûrs.

La Banque de Montréal continue d'être un facteur essentiel de prospérité pour une foule d'entreprises.

Fondée en 1817

Il y a 8 succursales à Québec et dans les environs

Boxe Lutte
Billard Quilles

LA VIE SPORTIVE

Hockey Curling
Raquette Ski

QUEBEC VICTORIEUX A N.-HAVEN--ECHEC DU CANADIEN--JOUTES DE LA LIGUE COMMERCIALE--NOUVELLES LOCALES

McVICAR BRILLE A H.-HAVEN

New-Haven, Conn., 30. P.C. — Les Castors, de Québec, ont défait les Eagles, de New-Haven, par 4 à 2, hier soir. McVicar, qui a été le plus brillant joueur des visiteurs, a enregistré deux points. Le gardien de buts Lamontagne arrêta plusieurs lancers des locaux. Billy Coutu réinstallé, était sur l'alignement du New-Haven.

LES LEAFS VONT BIEN

Toronto, 30. (P.C.) — Les Leafs ont gagné leur série de quatre parties contre les Black Hawks en s'installant, samedi soir dans une exhibition médiocre.

Première période	
1-Toronto, Carson	7-00
2-Toronto, Cox (Day)	3-33
Deuxième période	
3-Toronto, Carson (Day)	4-15
4-Chicago, Arbour	9-00
Troisième période	
5-Toronto, Lowery	18-45
5-Toronto, Lowery	18-45

3 POINTS DE COOK

New-York, 30. (P.C.) — Les Rangers ont blanchi les Americans, par 7 à 0, hier soir, au Madison Square Garden.

Première période	
0-Rangers, Boyd	6-50
1-Rangers, Bill Cook	5-33
3-Rangers, Bill Cook	4-33
Deuxième période	
4-Rangers, Gray	5-55
5-Rangers, F. Boucher	7-00
Troisième période	
6-Rangers, Bill Cook	15-50
7-Rangers, Bouchard	0-40

VICTOIRE DU MANRESE

Le club Manrése a défait le Bourgeois, par 4 à 2, hier après-midi, à la patinoire Manrése. Voici le sommaire : 1^{re} période : Manrése, Vincent, 1.00; Bouchard, 6.00; 2^e période : Manrése; Bouchard, 2.00; Bourgeois, 5.00; Bouchard, 8.00. Hier avant-midi, à la même patinoire, l'équipe de la maison Cy. Robinson a défait celle de la maison Lindsay.

LIGUE DES TAXIS

Le Bleu-Blanc a battu le Blanc-Noir hier, au score de 2 à 1. Le Québec Taxis a joué une partie d'exhibition contre le John Perkins, et il a gagné par 2 à 0.

Le Jeune Royal a défait le Stuart

par un score de 2 à 1. P.-E. Turgeon et M. Bernier ont scored pour le Royal.

Patinoire Bayard
Grande Mascarade
AVEC FANFARE
MARDI 31 JANVIER
à 8 hrs P. M.
Admission 25c

ZIG-ZAG
Papier à cigarettes
Grand livre double
120 feuilles
Les plus belles qu'on
puisse acheter
Eviter les imitations
5c

LA ONZIEME INSCRIPTION

Mme E.-P. Ricker, jr., de Poland Springs, Maine, a inscrit une équipe de sept chiens sibiériens dans le Derby qui sera couru les 20, 21 et 22 février. Le secrétaire O'Dowd a aussi reçu samedi l'inscription de W. Channing, de Boston. Il y a actuellement 11 concurrents et on en attend encore une demi-douzaine.

COURSE DE 3 MILES

La course de trois miles à travers champs pour le coupe du théâtre Victoria figurait au programme pour le 29 janvier, mais, samedi matin, l'un des officiers de l'Union locale a annoncé que les clubs n'avaient pu s'entendre et que la partie avait été remise au 12 février. Une assemblée de l'Union des Raquetteurs de Québec et District aura lieu demain soir, et la question y sera discutée.

Voici comment la course a eu lieu : Cinq raquetteurs du Loretteville ont pris part à la course. Le capitaine Rancourt et le sergent Turgeon du départ; MM. Camille Ross, de Rimouski; Osméas Allard et Jos. Fortier, juges à l'arrivée; MM. L. Richard, Alex. Linteau et Darré Rochette suivaient les coureurs.

MAROIS Ltée ET MARSH ONT GAGNE

Les clubs Marois et Marsh ont gagné les premières joutes de la saison de la ligue des Manufacturiers, samedi à l'Aréna. Le premier a scored 1 à 0 contre les Gales Bros et le second a compté 2 à 1 contre le John Ritchie, MM. Hatch, de la maison Gales et Marois, de la maison Marois, ont mis la rondelle au jeu pour la première partie.

Première période
1-Marois Ltée, Fleury 19-00
M. Sheehy, de John Ritchie, a mis la rondelle au jeu pour la 2^e partie. Brand, du Ritchie, a scored durant la première manche. Côté a égalisé le score à la 2^e période et Latulippe a décidé de la joute à la 3^e.

Deuxième période
2-Marsh Ltée, Côté 115-00
Troisième période
3-Marsh Ltée, Latulippe 8-00
4-Marsh Ltée, Latulippe 10-00

LIGUE DE BEAUPRE

Le Régiment a défait le Beauport, par 4 à 2, hier soir, à la patinoire de Beauport. Le Régiment a scored après cinq minutes de jeu dans la première période.

LE SEUL A COMPTER

Le joueur Fleury du club Marois Ltée, a été le seul à compter lors de la première joute de la ligue des Manufacturiers samedi soir.

TIGRES DOMPTES

Boston, 30. (P.C.) — Les Arrows de Philadelphie a défait les Tigres, de Boston, par 3 à 2, dans une joute rapide. Nombre de punitions furent distribuées. Briden compté dans la première période. Robinson ajouta deux points à l'actif de son club à la 2^e période et Mackey compté dans la 3^e. Le dernier point fut enregistré à la fin de la partie.

AU CLUB VICTORIA

Huit équipes de la classe "A" ont pris part à un Bospital Club au club Victoria. Les "rinks" du colonel A. de M. Bell et de M. A.-E. Scott ont gagné les deux premières semi-finales. Le jeu est le trophée Lard et un prix spécial offert par le major W.-H. Potry.

AU CLUB J.-CARTIER

Sept parties ont été décidées hier dans la série Paquet au club Jacques-Cartier. Les équipes Jeffrey et E. Labrecque ont gagné par défaut contre les équipes St-Amant et E. Picard. Voici les résultats des autres matches: Jos. Hamel, 13; Blanchet, 12; Martineau, 7; O. Drouin, 13; Hackett, 10; L. Lavoie, 8; Dubé, 9; Picard, 5.

LOTT GARDE SON TITRE

George Lott, Jr. de Chicago, a conservé son titre de champion canadien de tennis sur courts couverts, en battant dans la finale, hier après-midi, Frank Shields, de New-York, par les sets de 3 à 6, 6 à 4 et 7 à 5. Shields est le champion "indoor" et "outdoor" junior des Etats-Unis.

AU PATRONAGE LAVAL

Le St-Vincent-de-Paul "all stars", de l'Union St-Vincent-de-Paul a défait le Notre-Dame de l'Union Notre-Dame du Patronage de Laval par un score de 3 à 2. Tous les joueurs se distinguèrent pendant les trois périodes de jeu. Les gardiens de buts eurent fort à faire en particulier Raymond Jacques, du St-Vincent-de-Paul qui joua sa meilleure partie de la saison.

A LA PERADE

La Péra, 30. — Le 26 dernier, le Dillard et le Frontenac de la première ligue du collège des Frères du Sacré-Cœur de Ste-Anne-de-la-Pérade, se rencontrèrent pour la deuxième fois, mais cette fois la partie se joua cinq contre cinq et se termina par un score de 6 à 3 en faveur du Frontenac.

SOMMAIRE

1 ^{re} période	
L. Groleau, Frontenac	11-4
L. Groleau, Frontenac	13-3
2 ^e période	
L. Groleau, Frontenac	7-5
L. Groleau, Frontenac	13-2
F. Basile, Dillard	17-4
3 ^e période	
M. Latulippe, Frontenac	8-7
L. Péra, Dillard	9-3
M. Latulippe, Frontenac	10-2
T. Basile, Dillard	17-6

PATINOIRE VERDUN

Le (All-stars) Verdun a défait le Vimy par un score de 2 à 1 dans une partie chaude et disputée. A. Rivest et J. Taillon ont scored pour les visiteurs et... Depuis pour le Vimy.

VIMY VS ROYAL

Le Vimy de St-François d'Assise a reçu dimanche après-midi la visite du Royal de St-Germain et l'a défait par un score de 5 à 1. Roy, Dutil (2), Gauthier et Dupuis ont scored pour le Vimy.

UN JOCKEY INDIEN



On vient de découvrir un autre jockey indien. C'est le jockey J. Fray, de la tribu des Klamath et qui vient de Myrtle Point, l'Oregon. Il est présentement à Tijuana, où il a piloté récemment plusieurs vainqueurs. A gauche, le juge de courses bien connu sur les pistes américaines, Frances Nelson.

LA LIGUE COMMERCIALE

Deux joutes sont au programme de la ligue commerciale pour ce soir. Le Martineau jouera contre le Legaré, à 8 heures, et le Gauthier se mesurera au Fogay. Le Martineau et le Gauthier sont sur un pied d'égalité à la première position et le Legaré et le Fogay se partagent la deuxième.

LA LIGUE JUNIOR

Les clubs de la ligue junior joueront ce soir à l'Aréna après les joutes de la ligue commerciale.

Cinq raquetteurs du Loretteville iront à Montréal

pour se mesurer au Fogay. Le Martineau et le Gauthier sont sur un pied d'égalité à la première position et le Legaré et le Fogay se partagent la deuxième.

SPORT A GRAND'MERE

Grand'Mère, 30. (D. N. C.) — Notre équipe senior de hockey, le Grand'Mère a joué sa plus belle partie de la saison alors qu'elle recevait dernièrement la visite de l'équipe de La Tuque. Les visiteurs ne purent remporter la victoire qu'après une période supplémentaire de dix minutes. Aucun point ne fut enregistré de part et d'autre dans les trois premières périodes.

La Tuque

N. Duchesne défenses W. Turgeon
Geo. Braithwaite Tom Richardson
Mongrain Centres R. Cooper
Charland Ailes droites Geo. Goodacre
B. Lajoie Ailes gauches Nod Neville
S. Lajoie Substituts Pat Hayés
P. Bouchard H. Berthiaume
J. Morris

Première période

Pas de point.
Deuxième période
Pas de point.
Troisième période
La Tuque, Charland 2-30
La Tuque, Lajoie 7-0

Dans une superbe partie jouée à Grand'Mère, sur notre patinoire locale devant une grande foule d'amateurs, notre équipe junior le Roy & Nicole a facilement eu raison de l'équipe indépendante Victoria, des Trois-Rivières par un score final de 6 à 2. Voici l'alignement et le sommaire.

SA VUE BAISSSE

Chicago, 30. P. C. — Le Herald and Examiner annonce aujourd'hui dans une nouvelle chronique que le médecin de Jack Dempsey, ancien champion du monde, lui a défendu d'entrer de nouveau dans l'arène. Le journal ajoute que Dempsey a en conséquence notifié Tex Rickard de cette décision de son médecin qui lui défend de se battre de nouveau et que le promoteur a finalement abandonné l'espoir d'organiser un nouveau match. Dempsey-Tunney. Jack Dempsey dans son télégramme informe Tex Rickard que sa vue s'est affaiblie beaucoup et qu'il se fait traiter par un spécialiste.

Le raquetteur Laine du club Montcalm qui se rend à pied à Montréal, pour la convention des raquetteurs est arrivé à Trois-Rivières à 7 h. hier soir.

BRUINS BATTUS

Pittsburg, Pa., 30. (P. C.) — Les Pirates ont défait les Bruins par 1 à 0, samedi. Ces deux clubs avaient joué trois parties, sans enregistrer un seul point. McCaffrey a scored sur un élan individuel.

Deuxième ériode

1-Pittsburg, McCaffrey 8-00
Punitions : 1-Mills; 2-période : Shore; 3-période : McCurry, 2; Fredrickson, 2; Shore, 2; Fredrickson, 1; Bunge, 1 (majorité).
Fredrickson (majorité). Arbitres : Mike Rodden et Dave Ritchie.

LIGUE PROVINCIALE

Trois-Rivières	
Bélisle	193 195 177-595
Lacivrière	171 168 210-549
Quintin	186 203 208-597
Maro	194 211 200-575
Chérien	170 187 187-544
Levis	884 964 982-2830
H. Rihaume	174 157 170-501
G. Samson	181 170 166-517
A. Samson	174 170 247-649
Carrier	198 182 203-583
H. Verreault	156 183 169-508
Trois-Rivières 2-1	923 1027 955-2797

Trois-Rivières

Bélisle	212 202 178-592
Lacivrière	198 207 210-615
Quintin	190 220 185-610
Maro	167 184 140-491
Chérien	176 214 161-551
Levis	913 1027 955-2797

Québec

Poland	228 228 198-647
Talbot	191 186-327
Leves	208 203-610
Raymond	191 200 171-562
Dorval	192 213 202-607
Cadet	171-171
Québec 2-1	1005 972 947-2924

A CHICOUTIMI

Chicoutimi, Q., 30. (D. N. C.) — Le club Chicoutimi, qui a remporté les honneurs dans la première série de la ligue de hockey du district de Chicoutimi, a commencé victorieusement, hier, son travail dans la deuxième série, à l'Aréna de Chicoutimi, en triomphant de la ligue Junior par un score de 3 à 2.

Le Chicoutimi a eu l'avantage du jeu pour la plus grande partie de la joute. Le troisième point enregistré par le Chicoutimi a donné lieu à une vive sensation, mais le juge du jeu a maintenu sa décision, qui était bonne. Malgré le froid assez intense quelques centaines d'amateurs, tant de Chicoutimi que de Chicoutimi, ont assisté à cette joute. Les équipes étaient composées comme suit :

Chicoutimi: Beaulieu, Desbrières, V. Bergeron, R. Savard, A. Gagnon, H. Bergeron, substituts, Fortin.

Première période
Jonquière, Desbrières—13 minutes.
Chicoutimi, A. Gagnon—16 minutes
Deuxième période
Jonquière, Bégis—19 minutes
Troisième période
Chicoutimi, A. Gagnon—5 minutes
Chicoutimi, A. Gagnon—14 minutes
Arbitres: Jos. Desbrières.

A SHAWINIGAN

Shawinigan, 30. (D. N. C.) — Le Shawinigan a remporté une nouvelle victoire sur le Porter-Globe, en battant ce club par 2 à 1.

ALIGNEMENT

Porter-Globe	
Danis	but
Quinn	défenses
LaRoque	centres
Sherris	ailes dro.
MacDonald	ailes gauc.
Wail	substituts
Bourassa	Grenier
Reid	Hébert
Arbitre: J.-P. Mills	
Chronométrateur: S. Lambert.	

SOMMAIRE

Première période	
1. Porter-Globe, Quinn	3-00
Deuxième période	
2. Shawinigan, Nourry G.	4-00
Troisième période	
3. Shawinigan, Nourry G.	3-00

BILL COUTU PEUT JOUER

Boston, Mass., 30. P.C. — La suspension de Billy Coutu a été levée et changée en une amende de \$200, samedi, par le bureau des gouverneurs de la ligue Canado-Américaine. La direction du New-Haven a prétendu que le décret de suspension était plutôt basé sur le passé de Coutu. Les clubs Providence, Springfield et Québec étaient représentés à l'assemblée tenue samedi.

LE CURLING

Les équipes qui ont pris part à la seconde ronde de la période inter-clubs s'alignaient comme suit :

Victoria	
G. Craig	W.-A. Morton
A. Dall	J.-L. Leonard
S.-G. Newton	E.-E. Turner
F.-T. Handson	A.-H.-M. Hay
R.-M. Boulton	body
A. de M. Bell	13
W.-H. Petry	4
S.-T. Green	9
C.-J. Sewell	4
G. Barton	Q.-A. Warner
Cap. Datham	H.-R. Van
C.-C. Smith	W.-G. Green
A.-C. Smith	7
G. Glass	T.-J. Kelley
A. Rawland	A. Doolbridge
E.-E. Ross	R.-W. Morton
M. Holliday	13
J.-H. Gobbie	13

BASKETBALL

Quatre parties ont été jouées samedi soir dans la ligue de balles-au-pain. Voici les résultats : Au V. M. C. A., Tu Skools bat Shamrock Jr. par 23 à 9 (Molloy, arbitre); Shamrock bat Anglo-Canadien, par 45 à 19 (Kerr, arbitre); Q.S.A.C. bat A.C.M.V. par 39 à 27 (Sempé, arbitre); l'Académie Commerciale, Bell Téléphone bat LaSalle, par 31 à 29 (Sempé, arbitre).

ROY MALADE

Montréal, 30. — Léo-Kid Roy, le champion poids-plume et poids-léger du Canada, est retenu chez lui par une forte attaque de grippe.

SEPPALA EN TETE

Poland Spring, Me., 30. (P. C.) — Leonard Seppala, de l'Alaska, était en tête des équipes de chiens esquimaux, à la fin de la première manche du tournoi, commencé samedi 3. Poland Spring. Au cours du manque de neige, le trajet qui devait être de 25 milles fut raccourci à 18, Seppala prit 1.18 heure pour effectuer la randonnée, au milieu de conditions atmosphériques défavorables.

TRENTE PAYS EN SONT

Paris 30. — Le record d'entrée dans la série Davis de tennis a été brisé quand il a été annoncé que 30 pays se sont inscrits pour jouer cette année.

Le Jeune Québec, lance un défi au Notre-Dame et au Montagnard.

Le Jeune Québec, lance un défi au Notre-Dame et au Montagnard.

Valeur et style s'affirment dans ces

Complets bleu marine

\$33.50

Éléments complets faits d'une belle qualité de véritable serge bleu marine. Ce sont là des complets que vous pouvez acheter avec l'assurance et la confiance d'avoir de la qualité et dans le matériel et dans le travail.

Ce sont des valeurs vraiment remarquables.

NOTE:— Ces complets bleu marine sont acceptés comme la toilette voulue pour les réunions sociales sans cérémonie.

Solde final de Gants de Laine - \$1.00

Des gants qui étaient des valeurs spécialement bonnes à leur prix marqué de \$1.45. Couleur faon et gris.

Holt, Rensfrew & Co Limited

NOUVELLES OUVRIÈRES

Aviz aux commis-marchands.
Ce soir, à la salle de l'Union Commerciale, rue du Pont, la Québec des Commis-Marchands de Québec tiendra son assemblée annuelle et procédera à l'élection de ses officiers pour l'année 1928.

Les membres sont priés d'être en nombre à cette importante assemblée.

Le Secrétaire.

Les justes salaires dans les travaux de l'Etat

On a récemment communiqué au ministère des informations relatives

Le contrat, conclu par le gouvernement fédéral qui contiennent, entre autres dispositions, une clause touchant aux justes salaires et visant la protection de la main-d'œuvre employée, clause sanctionnée par le décret du Conseil. Les contrats impliquant des travaux de cons-

1. A tous les ouvriers, manœuvres ou autres personnes qui font de l'ouvrage dans l'exécution des travaux pour lesquels on présente un contrat, seront payés les salaires accoutumés, seront garants, de tenir à

pour des raisons de durée du contrat, pour des ouvriers compétents dans le district où les travaux sont exécutés, pour le genre ou la classe d'ouvrage dans lequel ils sont respectivement employés, et s'il n'existe pas de taux courants dans ce district, ces taux justes et raisonnables,

différant du taux en vigueur dans un autre district, ne seront pas inférieurs au taux courant ou au salaire juste et raisonnable heures courantes fixées par le ministre du Travail dont le rôle sera final.

On pourra aussi

et à travailler pendant le nombre d'heures fixé par la coutume du métier dans le district où les travaux sont exécutés, ou, s'il n'existe pas dans le district la coutume du métier concernant les heures de travail, un nombre d'heures juste et raisonnable, à moins que tout la protection, de la vie et des biens, le paiement de tout argent, autrement serait payable à l'heure, jusqu'à ce que la décision du ministre du Travail ait été prise.

Par les termes "salaires ou heures de travail fixés par la coutume du métier", dans le présent article, on entend les taux

ou pour une autre cause valable établie à la satisfaction du ministre, de plus longues heures de service ne soient requises. Le ministre du Travail courra en tout temps et à tous les instants, à l'égard de tout ou partie de son personnel, pour les fins de ce contrat, quels sont les taux de salaires courants ou justifiés par les conditions de travail, les heures régulières et les heures de travail reconnues par des conventions entre patrons et ouvriers dans le district d'où la main-d'œuvre requise est nécessairement tirée, existant réellement bien qu'il ne soit pas nécessairement reconnu par des conventions écrites.

et raisonnables à ces heures de travail courantes ou justes et raisonnables, et pourra de tem s à autre rescinder, révoquer, modifier ou varier toute ou plusieurs des conditions de rémunération, pourvu que toute modification ou variation n'ait pas d'effet avant l'expiration des trois mois suivant immédiatement la date

Le ministère a aussi reçu des objets commandés par le tiers des Postes sous le régime réglementaire visant la suppression du *sweating system* et l'octroi de justes salaires, etc.

N. B.—Nous donnerons du texte de la clause relative

minés à l'avance sur les murailles et près des portes St-Louis et Kent. D'après les ordres d'opération, les raquetteurs divisés en deux groupes, partiront du Manège Militaire

S. h. 40 et S. h. 42 pour se rendre aux points de départ situés derrière le Parlement. A 8 h. 55 les deux groupes avanceront tranquillement par les chemins situés à droite (sud) et à gauche du cimetière de l'Hôtel du Gouvernement pour se rendre jusqu'au terrain ouvert qui fait face aux murailles. Arrivés là, jusqu'à l'avenue Duffren et jusque aux militaires. Vers 9 h. 15, lorsque les racketteurs seront dans le point d'attaque, ils pourront avancer derrière la chaîne de murailles. Le groupe principal sera appuyé par la force indépendante, prié de se consacrer à la destruction de la

Les racleurs se diviseront en équipes de dix hommes, à la fois sur le côté du Parlement et sur le côté de la rue. Les gens qui stationneront sur le trottoir devront être terminés à 9 h. 05.

La fête commencera à 9 heures précises à l'horloge de la tour du Parlement par le lancement de pièces pyrotechniques des murs et de la Porte St.

FEU MAURICE GOS

C'est avec un profond regret nous apprenons la mort de M. Gosselin, survenue samedi 22.

M. Gosselin est décédé à l'âge de 41 ans et 4 mois, entouré d'une famille nombreuse et d'une multitude de ses concitoyens, priment de ceux de la partie

ment après cet illumination préliminaire que commença l'attaque proprement dite. A un signal donné par le clairon à 9 h. 17, les raquetteurs allèrent petit à petit les chandeliers romains dont ils auront été pourvus. Ces pipes imiteront autant que possible le feu des carabines. Sur les mu-

reanu, son père et sa mère.
 Mme Philippe Gosselin; six
 Mmes Albert Garneau, Em-
 neau, Alex Pouliot, Geo-
 cetté, L.-E. Leblond, Mme
 Méthot; son beau-père, M.
 pe Moreau; ses beaux-frères
 Philéas Moreau, Adélaïde

Le « Soleil » prie Madame
lin et sa famille, d'accepter
plus vivaces condoléances.

bre d'une vigne, R.C.N.V.R.,
Corps de clairons et 5ème Bataillon
des Signaleurs, Royal 22ème Régiment,
club de raquette le Voltigeur,
de Lévis, avec clairons, Le Huron,
L'Union Commerciale, corps de clairons
et Le Loretteville, Le Zouave,
corps de clairons et Le Frontenac.

Avant le départ les participants seront munis de torches spéciales qui illumineront la parade.

Le parcours sera le suivant : Avenue

rue Duferin, Grande Allée, rue St-Louis, du Fort, Bunde, de la Fabrique, St-Jean, St-Augustin, Grande Allée, Manège Militaire.

Après la parade un goûter-concert aura lieu au Manège pour les participants exclusivement.

Au cas de mauvaise température le 10 août, le défilé sera déposé.

Les Item A à E peuvent être en tout temps au bureau du syndicat.

Les Item F à H peuvent être en tout temps au bureau du syndicat.

Conditions de paiement : argent.

P.-R. LECLERC
 Syndicat

Bureaux : P.-R. Leclerc.

Tous les citoyens de Québec sont invités à être témoins de cette bataille simulée et de réveiller l'entrain qui existait naguère dans les fêtes de ce genre.

Grâce à l'obligeance du capitaine A.-S. Bignouette, sous-chef de la Police municipale, tout un cordon de

92 rue St-Pierre, Québec
L.-J.-A. DEMERS & CIE, enca

27

**ACHETEZ LES MAROAN
ANNONCES**

VOUS FEREZ MIEUX CHEZ
Beaillargues

MEUBLES — PIANOS
FOURNITURES DE MAISON

RUE ST-JOSEPH VENTE TOUTES JOURS BOULEVARD

